

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 412**30 juillet 1997****SOMMAIRE**

Airess B.L. S.A., Dudelange	pages 19760, 19762	Lux Caspian, S.à r.l., Dudelange	19746
Andersen Consulting Europe S.A., Luxembourg . . .	19759	Maacher Stuff, S.à r.l., Grevenmacher	19746
AS International Investment S.A., Luxembourg . . .	19769	Maison du Son, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	19746
Chiyoda Life Investment (Luxembourg) S.A., Luxembourg	19730	Manufacture d'Orgues Luxembourgeoise, S.à r.l., Lintgen	19747
Clivia S.A., Luxembourg	19730	Margantours, S.à r.l., Rodange	19747
Coiffeur Raffinesse, S.à r.l., Wasserbillig	19731	Massard, S.à r.l., Kayl	19747
Compagnie Ingénierie Financière S.A., Luxembourg	19730	Mathur S.A., Luxembourg	19747
Dai-Tokyo Investment (Luxembourg) S.A., Luxembg	19731	Matimmo S.A., Luxembourg	19749
Demalux S.A., Luxembourg	19731	Mediatoon S.A., Luxembourg	19747, 19748
Discount Bank S.A., Luxembourg	19732	Metavassi Transport, GmbH	19749
Dise S.A., Luxembourg	19733	Miron Holding S.A., Luxembourg	19749
Duclor, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	19733	Mondolux, S.à r.l., Soleuvre	19748
Dynabrade Europe, S.à r.l., Wormeldange-Haut . . .	19733	Mullebutz, S.à r.l., Rodange	19750
ECF Enterprises S.A., Luxembourg	19733	New Europe East Investment Fund, Sicaf, Luxembourg	19751, 19752
Eibe Luxembourg, S.à r.l., Kockelscheuer	19734	Oekoprax, S.à r.l., Bergem	19757
Electro Confort, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	19734	Opale Holding S.A.	19750
ENEX, European News Exchange S.A., Luxembourg	19734	Pan-Holding S.A., Luxembourg	19752
Euro-Inventeur S.A., Wickringen	19734, 19736	Parfums et Beauté, S.à r.l., Luxembourg	19760
Eurolux Beratungs- und Treuhand, GmbH, Luxembg	19737	Parricus Parksysteme AG, Wasserbillig	19751
Euro-Mediterranean Estates S.A.H., Luxembourg . .	19736	Pâtisserie Winandy, S.à r.l., Luxembourg	19760
Fiduciaire Fernand Faber, Luxembourg	19737	Pêche Aquarium, S.à r.l., Pétange	19752, 19753
Financière Immobilière de Développement S.A., Luxembourg	19739	Phi Bau, GmbH, Luxembourg	19753
Fish Center, S.à r.l., Pétange	19738, 19739	Pianno S.A., Luxembourg	19750, 19751
Fondation de l'Association des Aveugles du Luxembourg, Etablissement d'Utilité Publique, Berschbach/Mersch	19775	Piario, S.à r.l., Luxembourg	19755
Galerie Ganesha, S.à r.l., Mersch	19737	Pico S.A., Luxembourg	19762, 19764
Gastro Services, S.à r.l., Dudelange	19742	Plamex S.A., Luxembourg	19754
Genesis Smaller Companies, Sicav, Luxembourg . .	19739	Platanos S.A., Luxembourg	19756
Gordes S.A., Luxembourg	19740	Plâtrerie Giombetti, S.à r.l., Huncherange	19758
Hager GmbH Internationale Transporte, S.à r.l., Grevenmacher	19740	Quantico Finance S.A., Luxembourg	19765
Hansa Beteiligungsgesellschaft S.A., Luxembourg . .	19740	Ram Air S.A., Luxembourg	19758
Herse, S.à r.l., Luxembourg	19740	Recordati International Holding S.A., Luxembourg	19758
H.P.O.A., Holding de Participations Outre-Atlantique S.A., Luxembourg	19742	Reza Tapis d'Orient, S.à r.l., Pétange	19759
Ifas International S.A., Luxembourg	19741	ROMIG, Romigold, S.à r.l., Strassen	19754
Interclin S.A., Luxembourg	19742	Sankt Anton S.A., Luxembourg	19766
Intercontinental Beverages S.A., Luxembourg . . .	19743	Saumoret S.A., Luxembourg	19759
Interdin S.A., Luxembourg	19745	Scania Luxembourg S.A., Munsbach	19755, 19756
Itex S.A., Pontpierre	19743	Schneider Landschaftsbau, GmbH, Wasserbillig . . .	19759
J.P. Morgan Investment Fund, Sicav, Luxembourg . .	19744	SDV, Scac Delmas Vieljeux (Luxembourg) S.A., Luxembourg	19764
JR, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	19745	Selva S.A., Luxembourg	19760
J-Way, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	19745	SIB, Spécialiste Intérieur Bâtiment, S.à r.l., Fentange	19766, 19767
Lang's Lights Luxembourg S.A., Berburg	19745	Société Luxembourgeoise de Produits Céramiques S.A., Luxembourg	19758
Lavande S.A., Luxembourg	19746	SPEFI, Société d'Expansion Financière S.A.H., Luxembourg	19756, 19757
Lea Construction S.A., Luxembourg	19746	Sweet Port S.A., Luxembourg	19767, 19769
Linea 3 Ameublements, S.à r.l., Livange	19746	Ulran S.A., Luxembourg	19775
		Viqueen S.A., Luxembourg	19776

19730

CHIYODA LIFE INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1-3, rue du Saint-Esprit.
R. C. Luxembourg B 22.518.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, tenue le 1^{er} avril 1997

L'assemblée a élu comme nouvel administrateur, Monsieur Hiroshi Baba, Manager, demeurant à A-1, 4-21-4 Shimouma Setagaya-ku, Tokyo 154, Japon, en remplacement de Monsieur Manabu Hirai, administrateur démissionnaire.

Le mandat du nouvel administrateur viendra à expiration immédiatement après l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CHYODA LIFE INVESTMENT
(LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 1997, vol. 492, fol. 5, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(16500/267/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

CLIVIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 40.535.

—
*Rectification de l'extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
du 28 septembre 1995*

Veillez lire:

L'assemblée décide de nommer au poste d'administrateur, en remplacement de Monsieur Maurice Hauptert:

Monsieur Yves Wallers, expert-comptable et réviseur d'entreprises, demeurant à L-9142 Burden, 20, rue Jean Melsen,

jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2000,

et non: Monsieur Jacques Tordoor.

Pour copie conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1997, vol. 491, fol. 83, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16501/531/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

COMPAGNIE INGENIERIE FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 49, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 45.031.

—
*Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires, tenue à 17.00 heures,
le 2 mai 1996*

Les actionnaires nomment les membres du bureau.

L'assemblée générale ordinaire est présidée par Monsieur Michel Bourkel, résident à Luxembourg, qui est nommé président.

Le président nomme Monsieur Alexandre Vancheri, résidant en Belgique, comme secrétaire.

L'assemblée générale ordinaire nomme Madame Anique Klein, résidant à Luxembourg, comme scrutateur.

Une liste de présence est établie et signée par tous les actionnaires présents ou dûment représentés.

Les actionnaires déclarent avoir été dûment convoqués à la présente assemblée.

Le président et le scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée, de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme, de manière à pouvoir délibérer sur les points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

1. Nomination du président de l'assemblée générale ordinaire;
2. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes;
3. Présentation des états financiers et annexes audités pour l'exercice clos au 31 décembre 1995 et décision sur l'affectation du résultat;
4. Quitus à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 1995;
5. Autorisation de changer le siège social;
6. Acceptation de la démission de Madame Martine Scheuren comme administrateur de la société;
7. Divers.

Résolutions

1. L'assemblée générale ordinaire a élu Monsieur Michel Bourkel comme président de la présente.
 2. Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve ces rapports.
 3. Après présentation et analyse des états financiers 1995, l'assemblée approuve ces états financiers et décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 1995.
 4. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 1995.
 5. L'assemblée générale autorise en principe le conseil d'administration à transférer le siège social au 8, rue Dicks à L-1417 Luxembourg.
 6. L'assemblée générale accepte la démission de Madame Martine Scheuren comme administrateur de la société.
- Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 18.00 heures.
Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 1997, vol. 491, fol. 8, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16503/000/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

COIFFEUR RAFFINESSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 45, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 55.784.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1996, enregistrés à Grevenmacher, le 9 mai 1997, vol. 165, fol. 39, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour la société
COIFFEUR RAFFINESSE, S.à r.l.
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.
Signature

(16502/745/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

DAI-TOKYO INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1-3, rue du Saint-Esprit.
R. C. Luxembourg B 24.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 6 mai 1997, vol. 492, fol. 5, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 mars 1997

L'assemblée a décidé de réélire comme administrateurs, Messieurs Ryoichi Hirose, Katsuya Kimura et Norio Wada et comme commissaire aux comptes, Monsieur Nobutaka Tsuzaki. Leur mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DAI-TOKYO INVESTMENT
(LUXEMBOURG) S.A.
Signature

(16504/267/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

DEMALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 50.098.

*Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires, tenue à 11.00 heures,
le 2 mai 1996*

Les actionnaires nomment les membres du bureau.

L'assemblée générale ordinaire est présidée par Monsieur Michel Bourkel, résident à Luxembourg, qui est nommé président.

Le président nomme Monsieur Alexandre Vancheri, résidant en Belgique, comme secrétaire.

L'assemblée générale ordinaire nomme Madame Anique Klein, résidant à Luxembourg, comme scrutateur.

Une liste de présence est établie et signée par tous les actionnaires présents ou dûment représentés.

Les actionnaires déclarent avoir été dûment convoqués à la présente assemblée.

Le président et le scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée, de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme, de manière à pouvoir délibérer sur les points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

1. Nomination du président de l'assemblée générale ordinaire;
2. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes;
3. Présentation des états financiers et annexes audités pour l'exercice clos au 31 décembre 1995 et décision sur l'affectation du résultat;
4. Quitus à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 1995;
5. Changement de siège social;
6. Divers.

Résolutions

1. L'assemblée générale ordinaire a élu Monsieur Michel Bourkel comme président de la présente.
2. Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve ces rapports.
3. Après présentation et analyse des états financiers 1995, l'assemblée approuve ces états financiers et décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 1995.
4. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 1995.
5. L'assemblée générale décide de transférer le siège social au 8, rue Dicks à L-1417 Luxembourg.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 12.00 heures. Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 1997, vol. 491, fol. 8, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16505/000/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

DISCOUNT BANK S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 9.471.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 1997, vol. 492, fol. 18, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 1997.

Signature.

(16506/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

DISCOUNT BANK S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 9.471.

La société a été constituée par acte du notaire Carlo Funck, alors de résidence à Luxembourg, le 2 mars 1971, publié au Mémorial C, n° 34 du 15 mars 1971.

Les statuts ont été modifiés par actes du notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster,

- * en date du 2 mai 1986, publié au Mémorial C, n° 218 du 2 août 1986;
- * en date du 8 mai 1987, publié au Mémorial C, n° 244 du 5 septembre 1987;
- * en date du 19 décembre 1988, publié au Mémorial C, n° 96 du 12 avril 1989;
- * en date du 19 décembre 1989, publié au Mémorial C, n° 209 du 26 juin 1990;
- * en date du 4 mai 1990, publié au Mémorial C, n° 414 du 10 novembre 1990;
- * en date du 26 avril 1991, publié au Mémorial C, n° 409 du 26 octobre 1991;
- * en date du 6 mai 1993, publié au Mémorial C, n° 383 du 23 août 1993.

Conseil d'administration

- Raphael Recanati, banquier, demeurant à New York, président du conseil d'administration;
- Joseph Assaraf, banquier, demeurant à Genève, administrateur;
- René Nicolazzi, banquier, demeurant à Genève, administrateur;
- M^e Alex Schmit, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- Pierre Schneider, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 1997, vol. 492, fol. 18, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(16507/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

19733

DISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 33.234.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 1997, vol. 492, fol. 4, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour DISE S.A.
VECO TRUST S.A.
Signature

(16508/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

DUCLOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg 42.810.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 avril 1996, vol. 306, fol. 30, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 mai 1996.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES
Signature

(16509/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

DYNABRADE EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 14, rue Hiel, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 31.597.

Les comptes annuels au 30 septembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 12 mai 1997, vol. 492, fol. 18, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 1997.

Signature.

(16510/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

ECF ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 51.662.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1997, vol. 492, fol. 10, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour la société
INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

(16511/729/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

ECF ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 51.662.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 6 mai 1997

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société anonyme ECF ENTERPRISES S.A., tenue à Luxembourg, le 6 mai 1997, que:

- il a été fait abstraction des délais et formalités de convocation;
- les comptes annuels au 31 décembre 1995 ont été approuvés et la perte d'un montant de 546.493,- LUF a été reportée à nouveau;
- décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes au titre de l'exercice 1995.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1997, vol. 492, fol. 10, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16512/729/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

EIBE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 2 Um Haff.

R. C. Luxembourg B 28.892.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 1996, vol. 491, fol. 95, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour EIBE LUXEMBOURG, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(16513/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

ELECTRO CONFORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 29.249.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 avril 1997, vol. 306, fol. 32, cases 3/1 et 3/2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 mai 1997.

Y. Schmit
Gérant

(16514/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

ENEX, EUROPEAN NEWS EXCHANGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R. C. Luxembourg B 46.116.

Suite au déménagement de la Villa Louvigny au nouveau bâtiment de télédiffusion au Kirchberg, le siège social de la société a été transféré en date du 1^{er} août 1996 de la Villa Louvigny au 45, boulevard Pierre Frieden.

Luxembourg, le 9 mai 1997.

Pour réquisition-inscription
Pour ENEX S.A.
N. Jakob
Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 1997, vol. 492, fol. 17, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(16515/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

EURO-INVENTEUR S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-3980 Wickringen, 4-6, rue des Trois Cantons.

Im Jahre eintausendneunhundertsiebenundneunzig, am zweiundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit Amtssitz in Junglinster.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft EUROINVENTEUR S.A., mit Sitz in L-3980 Wickringen, 4-6, rue des Trois Cantons.

Die Gesellschaft wurde gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den Notar Paul Frieders, mit Amtssitz in Luxemburg, am 9. Mai 1996, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 411 vom 24. August 1996.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Guy Rollinger, Industrieller, wohnhaft in Senningerberg.

Der Herr Vorsitzende beruft zum Schriftführer Frau Sonny Streff, Privatbeamtin, wohnhaft in Heisdorf.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herrn Michel Molitor, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern folgendes fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Diese ausserordentliche Versammlung wurde einberufen durch Einschreibebrief vom 11. April 1997 an alle Inhaber von Namensaktien; die Abschrift dieser Einberufungsschreiben werden, nachdem dieselben durch den amtierenden Notar und die Mitglieder des Büros der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass 76 der insgesamt 100 Aktien, welches das Gesamtkapital darstellen, vertreten sind.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

a.- Erhöhung des Gesellschaftskapitals von drei Millionen neunhunderttausend Luxemburger Franken (3.900.000,- LUF), um es von einer Million dreihunderttausend Luxemburger Franken (1.300.000,- LUF) auf fünf Millionen zweihunderttausend Luxemburger Franken (5.200.000,- LUF) zu bringen, durch die Ausgabe von dreihundert (300) neuen Aktien mit einem Nennwert von je dreizehntausend Luxemburger Franken (13.000,- LUF).

- b.- Dementsprechende Abänderung des Artikels 5 des Gesellschaftsvertrages.
- c.- Einführung eines genehmigten Aktienkapitals der Gesellschaft, gemäss den Bestimmungen von Artikel 32-2 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und Festlegung besagten genehmigten Aktienkapitals auf fünfzig Millionen fünfzigtausend Luxemburger Franken (50.050.000,- LUF) durch Schaffung von neuen Aktien mit einem Nominalwert von dreizehntausend Luxemburger Franken (13.000,- LUF) und mit Ermächtigung des Verwaltungsrates, im Rahmen von Artikel 32/3/5 zu handeln.
- d.- Dementsprechende Abänderung des Artikels 5 des Gesellschaftsvertrages.
- e.- Abänderung von Artikel 7 des Gesellschaftsvertrages und Änderung der Vertretungsbedingungen der Gesellschaft gegenüber Dritten durch die gemeinsame Unterschrift von einem Verwaltungsratsmitglied und von einem Delegierten des Verwaltungsrates.
- f.- Verschiedenes.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Erhöhung des Gesellschaftskapitals von drei Millionen neunhunderttausend Luxemburger Franken (3.900.000,- LUF), um es von einer Million dreihunderttausend Luxemburger Franken (1.300.000,- LUF) auf fünf Millionen zweihunderttausend Luxemburger Franken (5.200.000,- LUF) zu bringen, durch die Ausgabe von dreihundert (300) neuen Aktien mit einem Nennwert von je dreizehntausend Luxemburger Franken (13.000,- LUF), welcher Betrag voll von dem Aktionär EURO INNOVATION S.A. mit Sitz in Wickrange, gezeichnet und in bar eingezahlt wurde, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt. Der zweite Aktionär, Herr Eckard Boehlke, erschien nicht zu gegenwärtiger Versammlung, und darauf bot sich EURO INNOVATION S.A. vorgeannt an, die gesamten dreihundert (300) neu auszugebenden Aktien zu zeichnen, was durch die Generalversammlung ausdrücklich gutgeheissen wurde, und womit das Vorzugszeichnungsrecht der bestehenden Aktionäre für gegenwärtige Kapitalerhöhung soweit wie nötig aufgehoben wurde.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Einführung eines genehmigten Aktienkapitals der Gesellschaft, gemäss den Bestimmungen von Artikel 32-2 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und Festlegung besagten genehmigten Aktienkapitals auf fünfzig Millionen fünfzigtausend Luxemburger Franken (50.050.000,- LUF) durch Schaffung von neuen Aktien mit einem Nominalwert von dreizehntausend Luxemburger Franken (13.000,- LUF) und mit Ermächtigung des Verwaltungsrates im Rahmen von Artikel 32/3/5 zu handeln.

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschliesst, aufgrund der vorstehenden Beschlüsse Artikel 5 der Satzung dementsprechend abzuändern, um ihm künftig folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünf Millionen zweihunderttausend Luxemburger Franken (5.200.000,- LUF) und ist eingeteilt in vierhundert (400) Aktien von jeweils dreizehntausend Luxemburger Franken (13.000,- LUF).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Das Gesellschaftskapital kann von fünf Millionen zweihunderttausend Luxemburger Franken (5.200.000,- LUF) auf fünfzig Millionen fünfzigtausend Luxemburger Franken (50.050.000,- LUF) heraufgesetzt werden durch die Schaffung und Ausgabe von dreitausendvierhundertfünfzig (3.450) neuen Aktien, deren Nominalwert dreizehntausend Luxemburger Franken (13.000,- LUF) beträgt.

Der Verwaltungsrat wird ermächtigt und beauftragt

- diese Kapitalerhöhung zu tätigen, besonders die neuen Aktien in einer Gesamtausgabe, in Teilausgaben in Abständen oder fortlaufend auszugeben mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen, Umwandlung von Forderungen oder auch, nach Genehmigung durch die jährliche Hauptversammlung, mittels Einbeziehen von Gewinnen oder Reserven;
- den Ort und den Zeitpunkt der Gesamtausgabe oder der eventuellen einzelnen Teilausgaben, den Emissionspreis, sowie die Zeichnungs- und Einzahlungsbedingungen festzulegen;
- das Vorzugsrecht zur Zeichnung der Aktionäre bei der obengenannten Neuausgabe von Aktien mittels Einzahlung von Bareinlagen oder Sacheinlagen, aufzuheben oder einzuschränken.

Diese Ermächtigung ist gültig für eine Dauer von fünf Jahren, beginnend am Datum der Veröffentlichung der gegenwärtigen Urkunde und kann bezüglich der Aktien des genehmigten Kapitals, welche bis zu diesem Zeitpunkt noch nicht ausgegeben wurden, durch eine Hauptversammlung der Aktionäre erneuert werden.

Nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten und rechtmässig beurkundeten Kapitalerhöhung wird der erste Abschnitt des vorliegenden Artikels entsprechend abgeändert. Dem Verwaltungsrat oder jeder dazu bevollmächtigten Person obliegt es, diese Änderung durch notarielle Urkunde bestätigen zu lassen.»

Vierter Beschluss

Die Versammlung beschliesst, die Vertretungsbedingungen der Gesellschaft abzuändern, so dass die Gesellschaft gegenüber Dritten durch die gemeinsame Unterschrift von einem Verwaltungsratsmitglied und von einem Delegierten des Verwaltungsrates vertreten ist.

Fünfter Beschluss

Artikel 7 der Satzung wird abgeändert wie folgt:

«**Art. 7.** Der Verwaltungsrat ist befugt, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu leiten und alle Geschäfte vorzunehmen, welche nicht durch das Gesetz oder durch diese Satzung ausdrücklich der Generalversammlung vorbehalten sind. Der Verwaltungsrat vertritt die Gesellschaft gerichtlich und aussergerichtlich. Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten durch die gemeinsame Zeichnung von einem Verwaltungsratsmitglied und von einem Delegierten des Verwaltungsrates vertreten.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt siebenzigtausend Franken veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Protokoll aufgenommen in Wickringen, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtiges Protokoll mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: G. Rollinger, S. Streff, F. Molitor, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 mai 1997, vol. 500, fol. 40, case 1. – Reçu 39.000 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlinck.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Junglinster, den 8. Mai 1997.

J. Seckler.

(16516/231/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

EURO-INVENTEUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 mai 1997.

J. Seckler.

(16517/231/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

EURO-MEDITERRANEAN ESTATES S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 39.227.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société EURO-MEDITERRANEAN ESTATES S.A.H., tenue en date du 30 avril 1997, que les actionnaires ont décidé, à l'unanimité, de:

1. donner décharge à Maître Pierre Thielen quant aux actions qu'il a été amené à entreprendre dans le cadre de son mandat d'administrateur provisoire; s'engager irrévocablement à ne plus agir contre Maître Pierre Thielen pour aucun motif et à renoncer à demander à Maître Pierre Thielen une reddition des comptes de son administration provisoire;

2. prendre acte de la démission de Maître Pierre Thielen de son mandat d'administrateur provisoire de la société suivant courrier daté du 30 avril 1997 avec effet à compter de ce jour;

3. prendre acte de la démission de leur mandat d'administrateurs de la société suivant courriers datés du 30 avril 1997 avec effet à compter de ce jour de:

- M. John Paul Papanicolaou, demeurant au 81, Akti Miaouli, Le Pirée, Grèce;
- M. George Embiricos, Investment Banker, résidant à Londres;
- M. John Katsaounis, International Business, résidant à Athènes;
- M. Paul Lascaris, auditeur, résidant à Athènes,

et donner décharge aux administrateurs démissionnaires;

4. prendre acte de la démission préalable, sans préjudice quant à la date exacte de son mandat d'administrateur de la société, de Monsieur François Briquet et de ne pas lui donner décharge;

5. nommer administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Mme Josette Mimouni, directeur financier, demeurant à F-95390 St. Prix, 8, rue de l'Yser;
- M. Philippe Calmette, directeur général, demeurant 31, rue Marius Auffan, F-92300 Levallois-Perret;
- M. Jacky Brunnel, directeur général adjoint, demeurant 31, rue Marius Auffan, F-92300 Levallois-Perret;
- Mme Claudette Poulain, assistante financière, demeurant 6, allée de la Bergerie, F-94460 Valenton;
- M. Benoît Julien, responsable Front et Back Office, demeurant 76, rue de Rivoli, F-75004 Paris.

Ils termineront le mandat des administrateurs démissionnaires. Leur mandat prendra donc fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations ainsi qu'au registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, le 6 mai 1997.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1997, vol. 492, fol. 12, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(16520/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

EUROLUX BERATUNGS- UND TREUHAND, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 49, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 54.171.

—
*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés, tenue à 11.00 heures,
le 2 mai 1996*

Les actionnaires nomment les membres du bureau.

L'assemblée générale ordinaire est présidée par Madame Anique Klein, qui est nommée présidente.

Le président nomme Monsieur Michel Bourkel, conseiller économique et fiscal, résident au Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée générale ordinaire nomme Monsieur Alexandre Vancheri comme scrutateur.

Une liste de présence est établie et signée par tous les actionnaires présents ou dûment représentés.

Les associés déclarent avoir été dûment convoqués à la présente assemblée.

Le président et le scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée, de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme, de manière à pouvoir délibérer sur les points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

1. Nomination du président de l'assemblée générale ordinaire;
2. Quitus plein et entier à accorder à Monsieur Michel Bourkel pour l'exercice de sa fonction pendant l'exercice social 1996 et acceptation de sa démission avec effet immédiat;
3. Divers.

Résolutions

1. L'assemblée générale ordinaire a élu Madame Anique Klein comme présidente de la présente.
2. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière à Monsieur Michel Bourkel pour l'exercice de sa fonction pendant l'exercice social 1996.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, la présidente déclare l'assemblée générale ordinaire close à 11.15 heures. Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1997, vol. 491, fol. 61, case 5. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16518/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

EUROMARKET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1415 Luxembourg, 7, rue de la Déportation.
R. C. Luxembourg B 7.605.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 1996, vol. 491, fol. 95, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour EUROMARKET, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(16519/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 54.231.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 1997, vol. 492, fol. 20, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 1997.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(16521/622/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

GALERIE GANESHA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7570 Mersch, 150, rue Nicolas Welter.
R. C. Luxembourg B 52.154.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 1996, vol. 491, fol. 95, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour GALERIE GANESHA, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(16525/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

FISH CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Pétange, Zone Industrielle.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur John Kleinschmidt, commerçant, demeurant à L-5720 Aspelt, 27, Op der Langert;
- 2.- Monsieur Lucien Weibel, employé privé, demeurant à L-4711 Pétange, 31, rue d'Athus;
- 3.- Monsieur Fredy Zondacq, employé privé, demeurant à B-6790 Aubange, 3, rue des Cultivateurs, ici représenté par Monsieur John Kleinschmidt, prèdit, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 15 avril 1997;
- 4.- Monsieur François Lacour, employé privé, demeurant à B-6780 Wolkrange, 25, rue du Moulin, ici représenté par Monsieur John Kleinschmidt, prèdit, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 15 avril 1997;
- 5.- Madame Marthe Becker, employée privée, demeurant à L-3503 Dudelange, 15, um Kraizberg, ici représentée par Monsieur John Kleinschmidt, prèdit, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 16 avril 1997;

lesquelles prédites procurations, après avoir été paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte, pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants agissant comme prédits, déclarent que les nommés sub 1) et 2) sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée FISH CENTER, S.à r.l., avec siège social à Pétange, Zone Industrielle, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacqueline Hansen-Peffer, alors de résidence à Capellen, en date du 29 novembre 1988, publié au Mémorial C de 1989, page 2657.

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Lucien Weibel, prèdit, déclare par les présentes céder et transporter à Monsieur Fredy Zondacq, prèdit, cinquante (50) parts sociales lui appartenant dans la société à responsabilité limitée FISH CENTER, S.à r.l.

Cette cession de parts a eu lieu moyennant le prix de cinquante mille francs (50.000,-) que Monsieur Lucien Weibel, prèdit, reconnaît par les présentes avoir reçu, ce dont quittance et titre pour solde.

Deuxième résolution

Monsieur Lucien Weibel, prèdit, déclare par les présentes céder et transporter à Monsieur François Lacour, prèdit, trente-sept (37) parts sociales lui appartenant dans la société à responsabilité limitée FISH CENTER, S.à r.l.

Cette cession de parts a eu lieu moyennant le prix de trente sept mille francs (37.000,-) que Monsieur Lucien Weibel, prèdit, reconnaît par les présentes avoir reçu, ce dont quittance et titre pour solde.

Troisième résolution

Monsieur Lucien Weibel, prèdit, déclare par les présentes céder et transporter à Madame Marthe Becker, prèdite, soixante-trois (63) parts sociales lui appartenant dans la société à responsabilité limitée FISH CENTER, S.à r.l.

Cette cession de parts a eu lieu moyennant le prix de soixante-trois mille francs (63.000,-) que Monsieur Lucien Weibel, prèdit, reconnaît par les présentes avoir reçu, ce dont quittance et titre pour solde.

Quatrième résolution

Monsieur Lucien Weibel, prèdit, déclare par les présentes céder et transporter à Monsieur John Kleinschmidt, prèdit, cent (100) parts sociales lui appartenant dans la société à responsabilité limitée FISH CENTER, S.à r.l.

Cette cession de parts a eu lieu moyennant le prix de cent mille francs (100.000,-) que Monsieur Lucien Weibel, prèdit, reconnaît par les présentes avoir reçu, ce dont quittance et titre pour solde.

Cinquième et dernière résolution

Suite aux prédites cessions de parts, l'article 6 des Statuts est à lire comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

Monsieur John Kleinschmidt, prèdit	350 parts
Monsieur Fredy Zondacq, prèdit	50 parts
Monsieur François Lacour, prèdit	37 parts
Madame Marthe Becker, prèdite	63 parts
Total: cinq cents parts sociales	500 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société, en raison de la prédite assemblée générale extraordinaire, s'élève approximativement à la somme de vingt-cinq mille francs (25.000,-).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Kleinschmidt, L. Weibel. C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 avril 1997, vol. 827, fol. 49, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 28 avril 1997.

C. Doerner.

(16523/209/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

FISH CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Pétange, Zone Industrielle.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 1997.

C. Doerner.

(16524/209/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

GENESIS SMALLER COMPANIES, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 53.867.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 29 avril 1997, vol. 491, fol. 91, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour GENESIS SMALLER COMPANIES, SICAV
CHASE MANHATTAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(16526/013/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

GENESIS SMALLER COMPANIES, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 53.867.

L'assemblée générale ordinaire du 15 avril 1997 a pris les décisions suivantes:

1. Les actionnaires ont réélu comme administrateurs, Messieurs Jeremy David Paulson-Ellis, Richard George Passmore Carss, Coen Nicolaas Teulings, le Hon John Train et Nicholaas Willem Veer.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 1998 ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

2. COOPERS & LYBRAND, Luxembourg, a été élue réviseur d'entreprises. Son mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 1997.

Pour GENESIS SMALLER COMPANIES, SICAV
CHASE MANHATTAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1997, vol. 491, fol. 91, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(16527/013/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

FINANCIERE IMMOBILIERE DE DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Par décision du conseil d'administration du 10 avril 1997, Messieurs Bob Bernard et André Wilwert sont nommés administrateurs-délégués avec signature individuelle, chargés de la gestion journalière de la société, ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

Luxembourg, le 14 avril 1997.

Pour avis sincère et conforme
Pour FINANCIERE IMMOBILIERE
DE DEVELOPPEMENT S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 1997, vol. 491, fol. 94, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(16522/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

HAGER GmbH INTERNATIONALE TRANSPORTE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6722 Grevenmacher.

R. C. Luxembourg B 50.445.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 12 mai 1997, vol. 492, fol. 18, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 1997.

Signature.

(16529/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

HANSA BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 10.391.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 2 mai 1997, vol. 491, fol. 102, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 15 avril 1997

Sont nommés administrateurs pour un terme d'un an, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1997:

- Monsieur Dr. Werner Hofer, docteur en droit, demeurant à Hambourg (Allemagne), Président;
- Monsieur Lennart Ohlsson, administrateur de sociétés, demeurant à Pully (Suisse);
- Monsieur Marc Haefliger, administrateur de sociétés, demeurant à St-Prex (Suisse).

Est nommée commissaire aux comptes pour un terme d'un an, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1997:

- ERNST & YOUNG, société anonyme, Luxembourg.

Le siège social a été transféré au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 mai 1997.

Signature.

(16530/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

HERSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 30, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 43.321.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 1996, vol. 491, fol. 95, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour HERSE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(16531/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

GORDES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GORDES S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 8 février 1994, publié au Mémorial C de 1994, page 11120.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Guy Fassbender, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire, Madame Marie-Hélène Gentiline, employée de banque, demeurant à B-Mertzert.

A été appelée aux fonctions de scrutateur,

Madame Francine Herkes, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Que la présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations
- au Letzeburger Journal des 15 et 16 mars 1997, numéro 51 et le 2 avril n° 62;
- au Tageblatt le 17 mars 97 n° 63 et le 2 avril 97 n° 76.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence qu'une action est représentée.

Une première assemblée générale extraordinaire, convoquée par les avis indiqués dans le procès-verbal de cette assemblée, et ayant eu le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 10 mars 1997 et n'a pas pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

En vertu de l'article 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

IV.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Dissolution et liquidation de la société suivant l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
- 2) Nomination d'un liquidateur.
- 3) Détermination des pouvoirs du liquidateur.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième et dernière résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Fassbender, prêtre.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à vingt-cinq mille francs luxembourgeois (LUF 25.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Fassbender, M.-H. Gentiline, F. Herkes. C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 avril 1997, vol. 827, fol. 49, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 28 avril 1997.

C. Doerner.

(16528/209/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

IFAS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 38.061.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 janvier 1997, que l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée prend acte et accepte la démission présentée par Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, demeurant à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), de sa fonction d'administrateur de la société.

L'assemblée prend acte et accepte la démission présentée par Monsieur Angelo De Bernardi, demeurant à Ueber-syren (Grand-Duché de Luxembourg), de sa fonction d'administrateur de la société.

L'assemblée prend acte et accepte la démission présentée par Monsieur Adrien Schaus, demeurant à Tetange (Grand-Duché de Luxembourg), de sa fonction de commissaire aux comptes de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes démissionnaires concernant l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

Troisième résolution

En remplacement des administrateurs démissionnaires, l'assemblée décide de nommer les administrateurs suivants:

Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 8-14, rue des Franciscaines;

Monsieur Ferdy Wouters, employé privé, demeurant à Hosingen (Grand-Duché de Luxembourg), 1, Cité Thiergart.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra effet immédiatement et expirera à l'assemblée générale annuelle à tenir en 1998.

En remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, l'assemblée décide de nommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en tant que commissaire aux comptes.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé prendra effet immédiatement et expirera à l'assemblée générale annuelle à tenir en 1998.

Réquisition aux fins de modification au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 1997.

IFAS INTERNATIONAL S.A.
R. Tonelli S. Vandi
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 1997, vol. 492, fol. 15, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(16535/043/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

H.P.O.A., HOLDING DE PARTICIPATIONS OUTRE-ATLANTIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 24.167.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 1997, vol. 492, fol. 18, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau USD (12.230,30)

Luxembourg, le 7 mai 1997.

Signature.

(16534/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

INTERCIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 37.161.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 mai 1997, vol. 492, fol. 7, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 1997.

Signature.

(16536/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

**GASTRO SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ITAL'CIBUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-3509 Dudelange, 16, rue Lentz.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le neuf avril.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Giuseppe Traina, commerçant, demeurant à L-1260 Luxembourg, 82, rue de Bonnevoie.

Lequel comparant déclare être associé et propriétaire de cinq parts sociales (500) de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée ITAL'CIBUS, S.à r.l., avec siège à L-3509 Dudelange, 16, rue Lentz, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Dudelange, en date du 26 septembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 625 du 3 décembre 1996,

et modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Joseph Elvinger, en date du 14 février 1997, numéro 16109 de son répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 février 1997, volume 825, folio 94, case 6, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Assemblée Générale Extraordinaire

Le comparant se considérant dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société et de lui donner comme nouvelle dénomination sociale la suivante: GASTRO SERVICES, S.à r.l.

Deuxième résolution

De ce qui précède, l'assemblée décide de modifier en conséquence l'article quatre des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société prend la dénomination de GASTRO SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée.»
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de vingt-deux mille francs (22.000,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Traina, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 avril 1997, vol. 832, fol. 39, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 mai 1997.

N. Muller.

(16540/224/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

INTERCONTINENTAL BEVERAGES, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 23.714.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1997, vol. 491, fol. 83, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(16537/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

INTERCONTINENTAL BEVERAGES, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 23.714.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1997, vol. 491, fol. 83, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(16538/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

ITEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Pontpierre, 16, rue de Mondercange.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ITEX S.A., avec siège social à Pontpierre, 16, rue de Mondercange,

constituée suivant acte reçu par le notaire Reginald Neuman, alors de résidence à Bascharage, le 23 septembre 1981, publié au Mémorial C de 1981, page 11472,

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 16 août 1986, publié au Mémorial C de 1986, page 15779,

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 21 juillet 1987, publié au Mémorial C de 1987, page 20384,

et modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 27 décembre 1990, publié au Mémorial C de 1991, page 12073.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Richard Sturm, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Roland Gierenz, clerc de notaire, demeurant à Huldange.

A été appelée aux fonctions de scrutateur, Madame Eliane Jäger, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Dissolution anticipée de la société.

II) Nomination de deux liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

III) Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

IV) L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

V) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre des liquidateurs à deux.

Sont nommés liquidateurs:

- 1) Maître Richard Sturm, avocat, demeurant à Luxembourg;
- 2) Madame Eliane Jaeger, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Troisième résolution

Les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.

Ils peuvent accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Les liquidateurs sont dispensés de dresser un inventaire et peuvent se référer aux écritures de la société.

Ils peuvent sous leurs responsabilités, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'ils détermineront et pour la durée qu'ils fixeront.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Gierenz, R. Sturm, E. Jäger. C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 avril 1997, vol. 827, fol. 53, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 1^{er} mai 1997.

C. Doerner.

(16541/209/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

J.P. MORGAN INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 49.663.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 2 mai 1997, vol. 491, fol. 103, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 1997.

*Pour J.P. MORGAN INVESTMENT FUND, SICAV
CHASE MANHATTAN BANK LUXEMBOURG S.A.*

Signature

(16543/013/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

J.P. MORGAN INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 49.663.

L'assemblée générale ordinaire du 25 avril 1997 a pris les décisions suivantes:

Conseil d'administration

1. Les actionnaires ont élu comme administrateurs, Messieurs Kenneth W. Anderson, Christian Jacobs, Diego du Monceau de Bergendal, Philippe L. Coppé et Leohnard Gleske en remplacement de Messieurs Javier de Muguiro, Guenther Skrzypek et Pablo Forero.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 1998 ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

Réviser d'entreprises

PRICE WATERHOUSE, Luxembourg, a été réélue réviser d'entreprises. Son mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 1997.

*Pour J.P. MORGAN INVESTMENT FUND, SICAV
CHASE MANHATTAN BANK LUXEMBOURG S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 1997, vol. 491, fol. 103, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(16544/013/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

INTERDIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 39.222.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 mai 1997, vol. 492, fol. 7, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 1997.

Signature.

(16539/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

J-WAY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 56.743.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 avril 1997, vol. 306, fol. 30, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 mai 1997.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES

Signature

(16542/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

JR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 28, rue d'Audun.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jacqueline Hansen-Peffer, alors notaire de résidence à Capellen, en date du 20 août 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 33 du 23 janvier 1993 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jacqueline Hansen-Peffer, prénommée, en date du 4 juin 1993, publié au Mémorial C, numéro 431 du 16 septembre 1993, et suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 6 février 1997, non encore publié.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 29 avril 1997, que le capital de cinq cent mille francs (500.000,-), représenté par cent parts sociales (100) d'une valeur nominale de cinq mille francs (5.000,-) appartient en totalité à Monsieur Fernando Magalhaes Pinto, indépendant, demeurant à L-3616 Kayl, 44, rue du Commerce.

Démission de Monsieur Rego Jorge Morais Goncalves, ouvrier, demeurant à Mondercange, comme gérant de la société.

Nomination de Monsieur Fernando Magalhaes Pinto, indépendant, demeurant à L-3616 Kayl, 44, rue du Commerce, comme nouveau gérant de la société, avec pouvoir de l'engager sous sa seule signature.

Transfert du siège social de la société à L-4018 Esch-sur-Alzette, 28, rue d'Audun.

Pour extrait conforme, délivré à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 mai 1997.

F. Kessler.

(16545/219/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

LANG'S LIGHTS LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Berburg.
H. R. Luxemburg B 53.893.

*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 22. April 1997
Punkt 1 der Tagesordnung*

Die Demission der Verwaltungsratsmitglieder CRANBROOK OVERSEAS S.A. und MACKSON FINANCE LTD wird einstimmig angenommen. Den ausgehenden Verwaltungsratsmitgliedern wird einstimmig Entlastung für die Ausübung ihres Mandates gegeben.

Punkt 2 der Tagesordnung

Als neue Verwaltungsratsmitglieder werden einstimmig ernannt:

Frau Silvia Schmiedel-Schlemmer, Diplombetriebswirtin, wohnhaft in L-1221 Luxemburg;

PRIMO INTERNATIONAL S.A., mit Sitz in Panama City, Panama.

Ihr Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2002.

Unterschriften.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 mai 1997, vol. 165, fol. 39, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(16546/745/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

LAVANDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 28.384.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 mai 1997, vol. 492, fol. 7, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 1997.

Signature.

(16547/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

LEA CONSTRUCTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 300, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 38.125.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 21 avril 1997, vol. 491, fol. 62, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 1997.

Pour LEA CONSTRUCTION S.A.

(16548/720/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

LINEA 3 AMEUBLEMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle route de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 43.271.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 1997, vol. 491, fol. 95, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour LINEA 3 AMEUBLEMENTS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(16549/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

LUX CASPIAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange.
R. C. Luxembourg B 50.327.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 avril 1996, vol. 306, fol. 30, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 mai 1996.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(16550/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

MAACHER STUFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 21, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 32.971.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 1996, vol. 491, fol. 95, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour MAACHER STUFF, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(16551/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

MAISON DU SON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 18.191.

Le bilan au 1^{er} juillet 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 avril 1996, vol. 306, fol. 30, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 mai 1996.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(16552/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

MANUFACTURE D'ORGUES LUXEMBOURGEOISE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7440 Lintgen, 75, route de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 6.896.

Le bilan au 31 décembre 1996 suivant article 213, enregistré à Mersch, le 7 mai 1997, vol. 122, fol. 89, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lintgen, le 12 mai 1997.

MANUFACTURE D'ORGUES LUXEMBOURGEOISE, S.à r.l.

G. Westenfelder

Gérant

(16553/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

MARGANTOURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4838 Rodange, 11, rue Jos Meyers.

R. C. Luxembourg B 22.705.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1995, enregistrés à Grevenmacher, le 7 mars 1997, vol. 165, fol. 28, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour la société

MARGANTOURS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(16554/745/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

MASSARD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Kayl.

R. C. Luxembourg B 13.815.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 avril 1997, vol. 306, fol. 30, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 mai 1997.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(16555/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

**MATHUR, Société Anonyme,
(anc. SCOOP).**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 46.760.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 mai 1997, vol. 492, fol. 7, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 1997.

Signature.

(16556/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

MEDIATOON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R. C. Luxembourg B 53.645.

Constituée par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 1995, acte publié au Mémorial C, n° 170 du 4 avril 1996, modifiée par-devant le même notaire, en date du 30 mai 1996, acte publié au Mémorial C, n° 459 du 17 septembre 1996, modifiée par-devant le même notaire, en date du 4 avril 1997, acte en voie de publication.

Le bilan au 31 août 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 1997, vol. 491, fol. 94, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MEDIATOON S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(16564/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

MEDIATOON S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R. C. Luxembourg B 53.645.

A) *Extraits des décisions du conseil d'administration du 7 février 1997*

Sans préjudice du pouvoir général de représentation de la société par deux administrateurs agissant conjointement, la société est valablement engagée, dans le cadre de la gestion courante, à l'égard des tiers dans les limites des mandats spéciaux suivants:

Désignation des catégories de signataires

Catégorie A: MM. Gilles Samyn;
Jean Deneumostier;
Léon Perahia;
Gérard Veilleux.

Catégorie B: MM. Stéphane Desmet;
David Patterson.

Catégorie C: Mlle Fabienne Aeberhard.

I. Tout acte engageant la société pour un montant ne dépassant pas un million de francs luxembourgeois sera valablement signé par:

- a) deux personnes de la catégorie A signant conjointement;
- ou
- b) une personne de la catégorie A signant conjointement avec une personne de la catégorie B ou C;
- ou
- c) deux personnes de la catégorie B signant conjointement;
- ou
- d) une personne de la catégorie B signant conjointement avec une personne de la catégorie C.

II. Tout acte engageant la société pour un montant supérieur à un million de francs belges mais ne dépassant pas dix millions sera valablement signé par:

- a) deux personnes de la catégorie A signant conjointement;
- ou
- b) une personne de la catégorie A signant conjointement avec une personne de la catégorie B ou C;
- ou
- c) deux personnes de la catégorie B signant conjointement.

III. Tout acte engageant la société pour un montant supérieur à dix millions de francs belges sera valablement signé par deux personnes de la catégorie A signant conjointement.

B) *Extraits des décisions de l'assemblée générale ordinaire du 21 février 1997*

Sont mandataires de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001:

(a) *Administrateurs*

- 1) Monsieur Gilles Samyn, ingénieur commercial, Ham-sur-Heure, co-président;
- 2) Monsieur Jean Deneumostier, administrateur de sociétés, Baulers, co-président;
- 3) Monsieur Léon Perahia, directeur financier, Couvin;
- 4) Monsieur Gérald Veilleux, administrateur de sociétés, Montréal.

(b) *Commissaire aux comptes*

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseur d'entreprises, Luxembourg.

Luxembourg, le 18 avril 1997.

Pour avis sincère et conforme
Pour *MEDIATOON S.A.*
KPMG Financial Engineering
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 1997, vol. 491, fol. 94, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(16565/528/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

MONDOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Soleuvre.
R. C. Luxembourg B 48.688.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 avril 1997, vol. 306, fol. 30, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 mai 1997.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.
Signature

(16570/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

MATIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 29.515.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 1997, vol. 492, fol. 21, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 1997.

Signature.

(16557/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

METAVASSI TRANSPORT, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

CENTRA FIDES S.A. retire à METAVASSI TRANSPORT G.m.b.H. le droit d'établir son siège ou d'élire son domicile aux adresses indiquées.
R. C. Luxembourg B 46.835.

La société CENTRA FIDES S.A., 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, déclare par la présente avoir dénoncé avec effet immédiat, en qualité de domiciliataire de la société dénommée METAVASSI TRANSPORT, G.m.b.H., R. C. 46.835, constituée en date du 16 février 1994, par-devant M^e Camille Hellinckx, notaire à Luxembourg, tout droit d'établir son siège social et/ou son domicile au 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg ou au 49, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 mars 1997.

Pour le Conseil d'administration
A. Klein
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 1997, vol. 491, fol. 8, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16567/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

MIRON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 35.577.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 31 janvier 1997, que le conseil a pris la résolution suivante:

Seule et unique résolution

Le conseil d'administration prend acte que l'assemblée générale extraordinaire, qui s'est tenue en date du 31 janvier 1997, a décidé de nommer Monsieur Reno Tonelli en qualité d'administrateur de la société. Suite à cette nomination, le conseil d'administration décide, à l'unanimité des voix, de nommer Monsieur Reno Tonelli, président du conseil d'administration.

Monsieur Reno Tonelli déclare accepter cette fonction.

Réquisition aux fins de modification au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 1997.

MIRON HOLDING S.A.
R. Tonelli S. Vandi
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 1997, vol. 492, fol. 15, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(16568/043/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

MIRON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 35.577.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 janvier 1997, que l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée prend acte et accepte la démission présentée par Monsieur Angelo De Bernardi, demeurant à Ueber-syren (Grand-Duché de Luxembourg), de sa fonction d'administrateur de la société.

L'assemblée prend acte et accepte la démission présentée par Monsieur Luigi Bonani, demeurant à Hoesdorf (Grand-Duché de Luxembourg), de sa fonction d'administrateur de la société.

L'assemblée prend acte et accepte la démission présentée par Monsieur Adrien Schaus, demeurant à Tetange (Grand-Duché de Luxembourg), de sa fonction de commissaire aux comptes de la société.

Troisième résolution

En remplacement des administrateurs démissionnaires, l'assemblée décide de nommer les administrateurs suivants: Monsieur Reno Tonelli, employé privé, demeurant à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg), 20, rue des Muguets;

Monsieur Sergio Vandì, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 8-14, rue des Franciscaines.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra effet immédiatement et expirera à l'assemblée générale annuelle à tenir en 1998.

En remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, l'assemblée décide de nommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en tant que commissaire aux comptes.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé prendra effet immédiatement et expirera à l'assemblée générale annuelle à tenir en 1998.

Réquisition aux fins de modification au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 1997.

MIRON HOLDING S.A.
R. Tonelli S. Vandì
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 1997, vol. 492, fol. 15, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(16569/043/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

MULLEBUTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Rodange.
R. C. Luxembourg B 34.938.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 avril 1997, vol. 306, fol. 18, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 mai 1997.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(16571/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

OPALE HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 11.170.

EXTRAIT

Il résulte des lettres de démission du 30 avril 1997, que Messieurs

– Peter Steimle, administrateur de sociétés, demeurant à Gentilino (Suisse),

– François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg,

– Paul Laplume, maître en sciences économiques, demeurant à Junglinster (L),

ont remis leur démission en tant qu'administrateurs de la société OPALE HOLDING S.A.,

que

– Monsieur Rodolphe Gerbes, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg,

a remis sa démission en tant que commissaire aux comptes de la société OPALE HOLDING S.A.,

et que

– FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, Société Civile, ayant son siège social au 21, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, dénonce, avec effet immédiat, le siège social de la société OPALE HOLDING S.A., fixé au 35, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 mai 1997.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 1997, vol. 492, fol. 18, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16574/507/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

PIANNO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 23.734.

Constituée par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 1985, acte publié au Mémorial C, n° 60 du 7 mars 1986, modifiée par-devant le même notaire en date du 21 mars 1988, acte publié au Mémorial C, n° 172 du 24 juin 1988, modifiée par-devant le même notaire en date du 14 juillet 1989, acte publié au Mémorial C, n° 370 du 13 décembre 1989.

Le bilan au 31 octobre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 1997, vol. 491, fol. 94, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PIANNO S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature

(16582/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

PIANNO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 23.734.

Constituée par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 1985, acte publié au Mémorial C, n° 60 du 7 mars 1986, modifiée par-devant le même notaire en date du 21 mars 1988, acte publié au Mémorial C, n° 172 du 24 juin 1988, modifiée par-devant le même notaire en date du 14 juillet 1989, acte publié au Mémorial C, n° 370 du 13 décembre 1989.

Le bilan au 31 octobre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 1997, vol. 491, fol. 94, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PIANNO S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature

(16583/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

PIANNO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 23.734.

Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 avril 1997

Sont mandataires de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2003:

(a) Administrateurs

Monsieur André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, Luxembourg;
Monsieur Roger Molitor, licencié en administration des affaires Liège, Luxembourg;
Monsieur Paul Marx, docteur en droit, Esch-sur-Alzette.

(b) Commissaire

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseur d'entreprises, Luxembourg.
Luxembourg, le 22 avril 1997.

Pour avis sincère et conforme
Pour PIANNO S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 1997, vol. 491, fol. 94, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(16584/528/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

PARRICUS PARKSYSTEME AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 13, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.483.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1995, enregistrés à Grevenmacher, le 16 septembre 1996, vol. 164, fol. 98, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour la société
PARRICUS PARKSYSTEME AG
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.
Signature

(16577/745/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

NEW EUROPE EAST INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 42.020.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 2 mai 1997, vol. 491, fol. 103, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour NEW EUROPE EAST INVESTMENT FUND, SICAF
CHASE MANHATTAN BANK LUXEMBOURG S.A.
Signature

(16572/013/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

NEW EUROPE EAST INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 42.020.

L'assemblée générale ordinaire du 30 avril 1997 a pris les décisions suivantes:

1. Les actionnaires ont réélu comme administrateurs, Messieurs David Beevers, Pierre-Marie Bouvet de Maisonneuve, Christopher Edge, Koenraad Foulon, Lam Nguyen-Phuong, David Wallace et Madame Nancy Englander.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 1998 ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

2. PRICE WATERHOUSE, Luxembourg, a été réélue réviseur d'entreprises. Son mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 1997.

Pour NEW EUROPE EAST INVESTMENT FUND, SICAF
CHASE MANHATTAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 1997, vol. 491, fol. 103, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(16573/013/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

PAN-HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 7.023.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue le 29 avril 1997 et enregistrés à Luxembourg, le 9 mai 1997, vol. 492, fol. 15, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 29 avril 1997

L'Assemblée Générale donne décharge aux Administrateurs des opérations qui ont été effectuées pendant l'exercice clos le 31 décembre 1996.

L'Assemblée Générale réélit Administrateurs, Drs Eijmert K. den Bakker, M. Frederick A. Klingenstein et M. Roger Paluel-Marmont, dont les mandats prendront fin à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

L'Assemblée Générale réélit KPMG AUDIT S.C. comme réviseur d'entreprises. Ce mandat prendra fin à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 1997.

PAN HOLDING, Société Anonyme

Signature

Signature

Secrétaire Général Administrateur-Délégué

(16575/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

PECHE AQUARIUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Pétange, Zone Industrielle.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur John Kleinschmidt, commerçant, demeurant à L-5720 Aspelt;

2) Madame Marthe Becker, employée privée, demeurant à Dudelange,

ici représentée par Monsieur John Kleinschmidt, prèdit,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 16 avril 1997;

3) Monsieur Fredy Zondacq, demeurant à Aix-sur-Cloie (France),

ici représenté par Monsieur John Kleinschmidt, prèdit,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 15 avril 1997;

4) Monsieur François Lacour, employé privé, demeurant à B-6780 Wolkrange, 25, rue du Moulin,

ici représenté par Monsieur John Kleinschmidt, prèdit,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 15 avril 1997.

Lesquelles prèdites procurations, après avoir été paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte, pour être signées avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant comme prèdit, déclare que les nommés sub 1), 2) et 3) sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée PECHE AQUARIUM, S.à r.l., avec siège social à Pétange, Zone Industrielle; constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 17 janvier 1997, non encore publié au Mémorial C.

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur John Kleinschmidt, prèdit, déclare par les présentes céder et transporter à Madame Marthy Becker, prèdite, treize (13) parts sociales lui appartenant dans la société à responsabilité limitée PECHE AQUARIUM, S.à r.l.

Cette cession de parts a eu lieu moyennant le prix de treize mille francs (13.000,-) que Monsieur John Kleinschmidt, prdit, reconnat par les prsentes avoir reu, ce dont quittance et titre pour solde.

Deuxime rsolution

Monsieur John Kleinschmidt, prdit, dclare par les prsentes cder et transporter à Monsieur Franois Lacour, prdit, trente-sept (37) parts sociales lui appartenant dans la socit à responsabilit limite PECHE AQUARIUM, S.à r.l.

Cette cession de parts a eu lieu moyennant le prix de trente-sept mille francs (37.000,-) que Monsieur John Kleinschmidt, prdit, reconnat par les prsentes avoir reu, ce dont quittance et titre pour solde.

Troisime rsolution

Suite aux prdites cessions de parts, l'article 6 des statuts est à lire comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fix à cinq cent mille francs (500.000,-), reprsent par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,-) chacune. Ces parts ont t souscrites comme suit:

Madame Marthe Becker, prdite	63
Monsieur Fredy Zondacq, prdit	50
Monsieur Franois Lacour, prdit	37
Monsieur John Kleinschmidt, prdit	350
Total: cinq cent parts sociales	500

Ces parts ont t intgralement libres par des versements en espces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) se trouve ds à prsent à la libre disposition de la socit, ainsi qu'il en a t justifi au notaire instrumentaire qui le constate expressment.»

Frais

Le montant des frais gnralement quelconques, incombant à la socit en raison de la prdite assemble gnrale extraordinaire, s'lve approximativement à la somme de vingt-cinq mille francs (25.000,-).

Dont acte, fait et pass à Bettembourg, en l'tude, date qu'en tte des prsentes.

Et aprs lecture faite et interprtation donne aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prnom usuel, tat et demeure, ils ont tous sign le prsent acte avec le notaire.

Sign: J. Kleinschmidt, C. Doerner.

Enregistr à Esch-sur-Alzette, le 23 avril 1997, vol. 827, fol. 49, case 5. – Reu 500 francs.

Le Receveur (sign): M. Ries.

Pour expdition conforme, dlivre à la socit sur sa demande, aux fins de la publication au Mmorial, Recueil des Socits et Associations.

Bettembourg, le 28 avril 1997.

C. Doerner.

(16579/209/64) Dpos au registre de commerce et des socits de Luxembourg, le 13 mai 1997.

PECHE AQUARIUM, S.à r.l., Socit à responsabilit limite.

Sige social: Ptange, Zone Industrielle.

Statuts coordonns dposs au registre de commerce et des socits de Luxembourg, pour mention aux fins de la publication au Mmorial, Recueil des Socits et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 1997.

C. Doerner.

(16580/209/7) Dpos au registre de commerce et des socits de Luxembourg, le 13 mai 1997.

PHI BAU, G.m.b.H., Socit à responsabilit limite.

Sige social: L-1926 Luxembourg, 19, rue des Lgionnaires.

DISSOLUTION

Extrait

Il rsulte du procs-verbal de la cession de parts reu par le notaire Aloyse Biel, de rsidence à Capellen, en date du 18 fvrier 1997, enregistr à Capellen en date du 22 avril 1997, volume 409, folio 72, case 10,

que suite à la cession ainsi intervenue, le capital de la prdite socit se trouve en totalit entre les mains de Monsieur Hermann Kuhnel, administrateur de socits, demeurant à Nospelt, lequel a dclar vouloir dissoudre la prdite socit.

En outre, Monsieur Hermann Kuhnel, prnomm, dclare:

- que l'activit de la socit a cess au 31 dcembre 1996;
- que l'associ unique est investi de tout l'actif et qu'il rglera tout le passif de la socit dissoute et qu'ainsi, celle-ci est à considrer comme liquide;
- que dcharge pleine et entire est accorde au grant pour l'excution de son mandat;
- que les livres de la socit seront conservs pendant une dure de cinq ans au domicile de Monsieur Hermann Kuhnel.

Pour extrait conforme, dlivr aux fins de la publication au Mmorial, Recueil des Socits et Associations.

Capellen, le 29 avril 1997.

A. Biel.

(16581/203/20) Dpos au registre de commerce et des socits de Luxembourg, le 13 mai 1997.

PLAMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 44.059.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 janvier 1997, que l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée prend acte et accepte la démission présentée par Monsieur Angelo De Bernardi, demeurant à Uebersyren (Grand-Duché de Luxembourg), de sa fonction d'administrateur de la société.

L'assemblée prend acte et accepte la démission présentée par Monsieur Luigi Bonani, demeurant à Hoesdorf (Grand-Duché de Luxembourg), de sa fonction d'administrateur de la société.

L'assemblée prend acte et accepte la démission présentée par Monsieur Adrien Schaus, demeurant à Tétange (Grand-Duché de Luxembourg), de sa fonction de commissaire aux comptes de la société.

Troisième résolution

En remplacement des administrateurs démissionnaires, l'assemblée décide de nommer les administrateurs suivants: Monsieur Reno Tonelli, employé privé, demeurant à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg), 20, rue des Muguets; Monsieur Sergio Vandt, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 8-14, rue des Franciscaines.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra effet immédiatement et expirera à l'assemblée générale annuelle à tenir en 1999.

En remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, l'assemblée décide de nommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en tant que commissaire aux comptes.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé prendra effet immédiatement et expirera à l'assemblée générale annuelle à tenir en 1999.

Réquisition aux fins de modification au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 1997.

PLAMEX S.A.
R. Tonelli S. Vandt
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 1997, vol. 492, fol. 15, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(16586/043/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

ROMIG, ROMIGOLD, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 136, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 44.419.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée ROMIGOLD («la Société»), avec siège social à L-8030 Strassen, 136, rue du Kiem, constituée par acte du notaire instrumentant, le 5 juillet 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 435 du 18 septembre 1993.

La société est immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 44.419.

La séance est ouverte à dix-huit heures sous la présidence de Maître Pierre Berna, avocat, demeurant à Luxembourg. Monsieur le président désigne comme secrétaire, Monsieur Frank Stolz, employé privé, demeurant à Mamer. L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant à Woippy (F).

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les associés, tous présents ou représentés, déclarent expressément vouloir faire abstraction des règles formelles concernant la tenue de l'assemblée générale extraordinaire, telles que convocation et ordre du jour, les résolutions à prendre leur étant parfaitement connues.

II. Il résulte d'une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire, que les trois mille (3.000) parts sociales représentant l'entière du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire qui, par conséquent, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

L'assemblée générale, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le président, et après s'être régulièrement constituée, a pris après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'élargir la dénomination ROMIGOLD par le supplément «en abrégé ROMIG», l'une et l'autre dénomination pouvant être utilisées valablement.

L'assemblée générale décide, par conséquent, de modifier l'article 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe, par les présentes, entre les associés actuels et futurs, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ROMIGOLD, en abrégé ROMIG.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente millions (30.000.000,-) de francs luxembourgeois, divisé en trois mille (3.000) parts sociales d'une valeur nominale de dix mille (10.000) francs luxembourgeois chacune.»

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne de demandant la parole, Monsieur le président lève la séance à dix-neuf heures.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de vingt mille (20.000) francs luxembourgeois.

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Berna, F. Stoltz, R. Galiotto, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 1997, vol. 98S, fol. 40, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 1997.

A. Schwachtgen.

(16592/230/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

PIARO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 36.621.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 1997, vol. 492, fol. 15, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 1997.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ, Société Civile

Signature

(16585/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

SCANIA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach. Zone d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 53.044.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SCANIA LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-7240 Bereldange, 13, route de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 24 novembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 55 du 30 janvier 1996, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 53.044.

L'assemblée est présidée par Monsieur André de Valck, directeur financier, demeurant à B-3078 Everberg, qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Marie-Jeanne Leiten, employée privée, demeurant à Godbrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Marcel Wagner, employé privé, demeurant à Strassen.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social à la Zone d'Activité Syrdall, à L-5365 Munsbach.

2. En conséquence de ce qui précède, modification de l'article deux des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social à la Zone d'Activité Syrdall à L-5365 Munsbach.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la deuxième phrase de l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Deuxième phrase.** Le siège social est établi à Munsbach.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: A. de Valck, M.-J. Leiten, M. Wagner, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 98S, fol. 16, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 1997.

E. Schlesser.

(16595/227/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

SCANIA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach. Zone d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 53.044.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 1997.

E. Schlesser.

(16596/227/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

PLATANES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 28.389.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 mai 1997, vol. 492, fol. 7, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 1997.

Signature.

(16587/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

SPEFI, SOCIETE D'EXPANSION FINANCIERE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52-54, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 3.842.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding établie à Luxembourg sous la dénomination de SOCIETE D'EXPANSION FINANCIERE, en abrégé SPEFI, R. C. B n° 3.842, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Pierre-Guillaume-Charles Mersch, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 septembre 1946, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 74 du 5 décembre 1956.

Les statuts ont été modifiés par:

- un acte reçu par Maître Charles-Joseph Michels, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 janvier 1964, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, de 1964 page 446;

- un acte reçu par Maître André-Charles-Mathis Prost, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, agissant en remplacement de Maître Camille-Jean-Gérard-Philippe Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 août 1976, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 239 du 30 octobre 1976; et

- un acte reçu par Maître Camille Hellinckx, notaire prénommé, en date du 7 juin 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 226 du 7 août 1985.

Les statuts ont encore été modifiés par deux actes reçus par le notaire instrumentaire en date du 6 juillet 1994, publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 226 du 7 août 1985.

La séance est ouverte à dix-sept heures sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Elvinger, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant à Woippy (France),

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les mille quatre-vingt-quatorze actions sans désignation de valeur nominale, constituant l'intégralité du capital social de trois millions de francs sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut

délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présences, portant les signatures des actionnaires tous représentés ainsi que celles des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps à la formalité de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Rachat des 176 actions de la société appartenant à l'actionnaire Philippe De Bournonville par voie de prélèvement sur les réserves disponibles pour un prix total de BEF 10.054.336,-.

2) Annulation des 176 actions rachetées et modification afférente des statuts.

3) Divers.

III.- Qu'en raison de l'état de santé physique et mental de l'actionnaire Philippe De Bournonville qui a entraîné sa mise sous administration provisoire en vertu d'une ordonnance rendue par le juge de paix du deuxième canton d'Ixelles (Belgique) en date du 21 mars 1996, la bonne marche de la société nécessite le rachat, avec l'accord de l'administrateur provisoire, Maître Thierry Delahaye, avocat à Bruxelles, des 176 actions appartenant audit actionnaire et leur remboursement par voie de prélèvement sur les réserves disponibles.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de racheter les cent soixante-seize (176) actions de la société appartenant à l'actionnaire Philippe De Bournonville par voie de prélèvement sur les réserves disponibles pour un prix total de dix millions cinquante-quatre mille trois cent trente-six (10.054.336,-) francs.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'annuler les cent soixante-seize (176) actions rachetées.

En conséquence, l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trois millions (3.000.000,-) de francs, divisé en neuf cent dix-huit (918) actions sans désignation de valeur nominale, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Il peut être créé des titres multiples de dix, de vingt-cinq, respectivement de cinquante actions.

Toutes les actions resteront nominatives jusqu'au jour de leur libération intégrale. Dès le moment de leur entière libération, elles sont au porteur.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la Société pour le présent acte, s'élèvent à environ trente-cinq mille francs luxembourgeois (LUF 35.000,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à dix-sept heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J.-P. Elvinger, R. Thill, R. Galiotto, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 1997, vol. 98S, fol. 41, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 1997.

A. Schwachtgen.

(16599/230/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

SPEFI, SOCIETE D'EXPANSION FINANCIERE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52-54, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 3.842.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 345/97 du 29 avril 1997, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 1997.

A. Schwachtgen.

(16600/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

OEKOPRAX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3316 Bergem, 37, rue Basse

R. C. Luxembourg B 48.788.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 mai 1997, vol. 306, fol. 39, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bergem, le 12 mai 1997.

OEKOPRAX, S.à r.l.

(16403/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1997.

PLATRERIE GIOMBETTI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Huncherange.
R. C. Luxembourg B 36.566.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 avril 1997, vol. 306, fol. 30, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 mai 1997.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(16588/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

RAM AIR, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 36.002.

Société constituée suivant acte reçu par M^e André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 janvier 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, n° 264 du 8 juillet 1991.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 1997, vol. 492, fol. 19, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 1997.

Signatures

Administrateurs

(16589/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

RECORDATI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 12.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 7 mai 1997, vol. 492, fol. 9, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 21 avril 1997

L'assemblée générale a accepté la démission des administrateurs, Messieurs Giovanni Recordati, Sandro Onestinghel et Luciano Boccasso et a décidé d'élire comme nouveaux administrateurs, Monsieur Fritz Squindo, Financial Director, Monsieur Mario Crovetto, Corporate Development Director, et Monsieur Franco Tomasini, Company Director, tous les trois élisant domicile à Milan, 1, Via Matteo Civitali, Italie.

L'assemblée générale a accepté la démission du commissaire aux comptes, Monsieur Fritz Squindo et a nommé comme nouveau commissaire aux comptes, Monsieur Paolo Matarazzo, Financial Analyst, élisant domicile à Milan, 1, Via Matteo Civitali, Italie.

Le mandat des nouveaux administrateurs et du nouveau commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour RECORDATI INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature

(16590/267/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE PRODUITS CERAMIQUES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 30.071.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 avril 1997

– L'assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Maître René Faltz, de Madame Carine Bittler et de Maître Jacques Schroeder pour une durée de six ans.

– L'assemblée reconduit le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES, ayant son siège social à Luxembourg, pour une période de six ans.

Luxembourg, le 8 mai 1997.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1997, vol. 492, fol. 12, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(16418/595/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1997.

REZA TAPIS D'ORIENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Pétange.
R. C. Luxembourg B 46.431.

Le bilan au 31 août 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 avril 1997, vol. 306, fol. 30, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 mai 1997.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(16591/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

SAUMORET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 33.234.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 1997, vol. 492, fol. 4, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour SAUMORET S.A.

VECO TRUST S.A.

Signature

(16593/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

SAUMORET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 33.234.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 1997, vol. 492, fol. 4, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour SAUMORET S.A.

VECO TRUST S.A.

Signature

(16594/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

SCHNEIDER LANDSCHAFTSBAU, GbmH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 59, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 56.461.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1996, enregistrés à Grevenmacher, le 9 mai 1997, vol. 165, fol. 39, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour la société

SCHNEIDER LANDSCHAFTSBAU, GbmH

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(16597/745/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

ANDERSEN CONSULTING EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 44.312.

Les comptes annuels au 31 août 1995, enregistrés à Luxembourg, le 12 mai 1997, vol. 492, fol. 19, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale du 9 mai 1997, que le mandat des administrateurs en fonction est prolongé jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes annuels au 31 août 1996, à l'exception du mandat de Monsieur Steve Kupres, lequel est remplacé par Monsieur Tony Coughlan, consultant, demeurant au 2 Arundel St., London WC2R 3LT, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 1997.

Pour la société

ARTHUR ANDERSEN

Société Civile

Signature

(16470/501/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

19760

SELVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 52.328.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 mai 1997, vol. 492, fol. 6, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 1997.

Signature.

(16598/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

PARFUMS ET BEAUTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 55.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 1996, vol. 491, fol. 95, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour PARFUMS ET BEAUTE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(16576/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

PATISSERIE WINANDY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1852 Luxembourg, Zone Commerciale et Artisanale Kalchesbruck.
R. C. Luxembourg B 41.234.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 1997, vol. 491, fol. 95, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 1997.

Pour PATISSERIE WINANDY, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(16578/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

**AIRESS B.L. S.A., Société Anonyme,
(anc. PHARMITA S.A.).**

Siège social: L-3590 Dudelange, 27, place de l'Hôtel de Ville.
R. C. Luxembourg B 44.837.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le onze avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Dudelange sous la dénomination de PHARMITA S.A., R.C. B 44.837, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 12 août 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 504 du 25 octobre 1993.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 21 septembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 620 du 6 décembre 1995.

La séance est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Didier Braeckman, directeur, demeurant à Flostoy (Belgique).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Romano Ciet, directeur, demeurant à Oyonnax (France).

L'Assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Christian Faltot, administrateur-délégué, demeurant à Villerupt (France).

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les quatre mille cinq cents actions sans désignation de valeur nominale, constituant l'intégralité du capital social de quatre millions cinq cent mille francs, sont dûment représentées à la présente assemblée.

Par conséquent, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1) Changement de la dénomination sociale en AIRESS B.L. S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.
- 2) Ajout dans l'objet social de l'activité de «commerce de gros de tous produits de lunetterie optique et solaire» et ajout à cet effet d'un deuxième alinéa à l'article 4 des statuts.
- 3) Décision que toutes les actions seront désormais nominatives et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 5 des statuts.
- 4) Création d'un droit de préemption au profit des autres actionnaires en cas de vente par un actionnaire de ses actions.
Insertion à cet effet d'un nouvel article 6 dans les statuts et renumérotation des articles 6 à 21 actuels des statuts.
- 5) Décision que les résolutions concernant les augmentations ou diminutions de capital devront être prises à la majorité des trois quarts des voix et modification subséquente de l'article 17 des statuts.
- 6) Introduction d'une clause dans les statuts qu'un minimum de 30% des bénéfices disponibles seront distribués comme dividendes dans le cadre et sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale en AIRESS B.L. S.A.

En conséquence l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de AIRESS B.L. S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter dans l'objet social l'activité de «commerce de gros de tous produits de lunetterie optique et solaire».

A cet effet il est inséré un deuxième alinéa à l'article 4 des statuts de la teneur suivante:

«Elle a encore pour objet le commerce de gros de tous produits de lunetterie optique et solaire.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide que toutes les actions seront désormais nominatives.

En conséquence le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Deuxième alinéa.** Les actions sont toutes nominatives.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de créer un droit de préemption au profit des autres actionnaires en cas de vente par un actionnaire de ses actions.

A cet effet il est inséré un nouvel article 6 dans les statuts de la teneur suivante:

«**Art. 6.** Tout actionnaire peut librement céder ses actions à son conjoint et/ou à ses descendants ou ascendants.

Dans tous les autres cas, l'actionnaire qui désire céder tout ou partie de ses actions devra en informer le Conseil d'Administration par lettre recommandée, en indiquant le nombre et les numéros des actions qu'il se propose de céder, le prix qu'il en demande et, le cas échéant, les nom, prénom, état et domicile de la personne éventuellement intéressée à l'acquisition de ces actions. Cette lettre devra également contenir l'offre irrévocable jusqu'à l'expiration des délais ci-après prévus, de céder ses actions aux autres actionnaires au prix indiqué, qui ne pourra cependant excéder la valeur nette de l'action, telle que confirmée par une expertise d'un réviseur d'entreprises.

Dans la huitaine de la réception de cette lettre, le Conseil d'Administration transmet par lettre recommandée aux autres actionnaires cette proposition de cession. Ceux-ci auront un droit de préférence pour faire l'acquisition de ces actions, proportionnellement au nombre d'actions dont ils sont propriétaires.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le Conseil d'Administration dans les quinze jours de la réception de la lettre l'avisant de l'offre de cession, faute de quoi il sera déchu de son droit de préférence.

Dans la huitaine de l'expiration de ce dernier délai, le Conseil d'Administration avisera les actionnaires ayant exercé leur droit de préemption du nombre d'actions sur lesquelles aucun droit de préférence n'aura été exercé, avec prière d'indiquer dans la quinzaine s'ils sont intéressés à racheter tout ou partie de ces actions.

Dans la huitaine de l'expiration de ce délai supplémentaire, le Conseil d'Administration adressera à l'actionnaire désireux de céder ses actions une lettre recommandée indiquant le nom des actionnaires qui entendent exercer leur droit de préférence, et le nombre d'actions dont ils acceptent la cession.

A partir de la réception de cette lettre, l'actionnaire sera libre de céder au cessionnaire indiqué dans son offre de cession les actions qu'il a offert de céder et qui ne seraient pas rachetées par les autres actionnaires.

Au cas toutefois où un actionnaire n'aurait pas fait usage de son droit de préemption mais aurait fait part de son souhait de céder également ses actions, l'actionnaire cédant s'engage d'ores et déjà irrévocablement à racheter ou à faire racheter toutes les actions du capital de la société détenues par ceux des autres actionnaires qui n'auront pas exercé leur droit de préemption, moyennant un prix équivalent à celui contenu dans l'offre de cession. La cession de ces actions devra alors intervenir en même temps que la cession objet de la première offre de cession.

En cas de désaccord les parties recourront à un arbitrage conformément à l'article 1006 du code de procédure civile.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'introduire dans les statuts une disposition suivant laquelle les résolutions concernant les augmentations ou diminutions de capital devront être prises à la majorité des trois quarts des voix.

En conséquence l'article 17 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix. Toutefois les décisions concernant les augmentations ou diminutions de capital devront être prises à la majorité des trois quarts des voix.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'introduire dans les statuts une disposition suivant laquelle un minimum de trente (30%) pour cent des bénéfices disponibles seront distribués comme dividendes dans le cadre et sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

En conséquence le deuxième alinéa de l'article 19 des statuts est complété et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 19. Deuxième alinéa.** Le solde est à la disposition de l'assemblée générale, étant entendu que trente (30%) pour cent du bénéfice distribuable doivent en tout état de cause être affectés à l'allocation de dividendes.»

Septième résolution

Suite à l'insertion d'un nouvel article 6 dans les statuts, l'assemblée générale décide de renuméroter les articles 6 à 21 actuels des statuts qui deviendront les articles 7 à 22.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève approximativement à la somme de trente mille (30.000,-) francs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à douze heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: D. Braeckman, R. Ciet, C. Faltot, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 1997, vol. 98S, fol. 13, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 1997.

A. Schwachtgen.

(16405/230/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1997.

**AIRESS B.L. S.A., Société Anonyme,
(anc. PHARMITA S.A.).**

Siège social: L-3590 Dudelange, 27, place de l'Hôtel de Ville.
R. C. Luxembourg B 44.837.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 11 avril 1997, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 1997.

A. Schwachtgen.

(16406/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1997.

PICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 18.569.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix avril.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PICO S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 18.569, constituée suivant acte notarié en date du 21 août 1981, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 248 du 20 novembre 1981 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 février 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 73 du 11 mars 1985.

L'Assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern,

qui désigne comme secrétaire, Madame Martine Bockler, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Luc Hansen, master of science in international banking and financial studies, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Réduction du capital social de son montant actuel de LUF 2.700.000,- LUF à LUF 198.000,- par absorption de pertes à concurrence de LUF 2.502.000,- et réduction simultanée de la valeur nominale des actions de LUF 750,- à LUF 55,-.

2) Augmentation du capital social à concurrence de LUF 1.160.500,- en vue de le porter de LUF 198.000,- à LUF 1.358.500,- par la création de 21.100 actions nouvelles de LUF 55,- chacune, à souscrire en numéraire, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

3) Souscription et libération des 21.100 actions nouvelles par TRINITAS Aktiengesellschaft, Vaduz.

4) Modification de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à LUF 1.358.500,- (un million trois cent cinquante-huit mille cinq cents francs luxembourgeois), représenté par 24.700 (vingt-quatre mille sept cents) actions d'une valeur nominale de LUF 55,- (cinquante-cinq francs luxembourgeois) chacune.»

5) Modification de l'article 1^{er} des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de PICO S.A.»

6) Modification de l'article 3 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.»

7) Modification de l'article 8 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 8.** En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.»

8) Suppression de l'article 14 des statuts.

9) Modification du deuxième alinéa de l'article 21 des statuts, qui aura dorénavant le teneur suivante:

«**Art. 21. Deuxième alinéa.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de deux millions cinq cent deux mille francs luxembourgeois (2.502.000,- LUF), pour le ramener de son montant actuel de deux millions sept cent mille francs luxembourgeois (2.700.000,- LUF) à cent quatre-vingt-dix-huit mille francs luxembourgeois (198.000,- LUF) par absorption des pertes figurant au bilan arrêté au 31 décembre 1996, dont un exemplaire restera annexé aux présentes.

L'Assemblée décide de réduire la valeur nominale de chaque action de sept cent cinquante francs luxembourgeois (750,- LUF) à cinquante-cinq francs luxembourgeois (55,- LUF).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million cent soixante mille cinq cents francs luxembourgeois (1.160.500,- LUF), pour le porter son montant actuel de cent quatre-vingt-dix-huit mille francs luxembourgeois (198.000,- LUF) à un million trois cent cinquante-huit mille cinq cents francs luxembourgeois (1.358.500,- LUF) par la création et l'émission de vingt et un mille cent (21.100) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinquante-cinq francs luxembourgeois (55,- LUF), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

L'Assemblée admet la société TRINITAS Aktiengesellschaft ayant son siège social à Vaduz, à la souscription des vingt et un mille cent (21.100) actions nouvelles, les autres actionnaires renonçant à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription et Libération

De l'accord de tous les actionnaires, les vingt et un mille cent (21.100) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par la société TRINITAS Aktiengesellschaft, prénommée,

ici représentée par Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Vaduz, le 25 mars 1997.

Les vingt et un mille cent (21.100) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme d'un million cent soixante mille cinq cents francs luxembourgeois (1.160.500,- LUF) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million trois cent cinquante-huit mille cinq cents francs luxembourgeois (1.358.500,-), représenté par vingt-quatre mille sept cents (24.700) actions d'une valeur nominale de cinquante-cinq francs luxembourgeois (55,- LUF) chacune.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de PICO S.A.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 8.** En cas de d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.»

Septième résolution

L'Assemblée décide de supprimer l'article 14 des statuts et de renumérotter en conséquence les articles suivants.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 20 des statuts (anciennement article 21) qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 20. (Deuxième alinéa).** Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.»

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, approximativement à la somme de soixante-dix mille francs luxembourgeois (70.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Seil, M. Bockler, L. Hansen, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 1997, vol. 97S, fol. 95, case 1. – Reçu 11.605 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 1997.

F. Baden.

(16408/200/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1997.

PICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 18.569.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 1997.

F. Baden.

(16409/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1997.

SDV, SCAC DELMAS VIELJEUX (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 22.706.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SDV, SCAC DELMAS VIELJEUX (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 22.706, constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, de résidence à Mersch, en date du 3 avril 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 137 du 21 mai 1985, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Mersch, en date du 20 octobre 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 19 du 21 janvier 1988, en date du 3 août 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 287 du 27 octobre 1988 et en dernier lieu en date du 14 avril 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 416 du 21 septembre 1992.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc van Hoek, fiscaliste, demeurant à B-Louftémont.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Madame Josette Mathieu, épouse Roland Balthasar, demeurant à Merkholtz.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Madame Rosella Galeota, employée privée, demeurant à Soleuvre.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

SANKT ANTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.701.

Les comptes annuels aux 31 décembre 1996 et 1995, enregistrés à Luxembourg, le 5 mai 1997, vol. 492, fol. 3, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 avril 1997

Conseil d'administration

L'assemblée générale statutaire a décidé de renouveler le mandat des administrateurs pour une durée d'un an. Suite à cette décision, le conseil d'administration en fonction pour l'exercice 1997 est composé comme suit:

- Chiarva Giorgio, chef d'entreprises, demeurant à Cuneo (Italie);
- Chiarva Gianni, chef d'entreprises, demeurant à Cuneo (Italie);
- Spadacini Marco, professionnel, demeurant à Milano (Italie).

Commissaire aux comptes

L'assemblée générale statutaire a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de Monsieur Fons Mangan, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck (Luxembourg) pour une durée d'un an.

REPARTITION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

L'assemblée générale a décidé d'affecter le bénéfice de DEM 403.906 pour l'exercice se terminant au 31 décembre 1996 comme suit:

Allocation à la réserve légale	20.195 DEM
Report à nouveau	<u>383.711 DEM</u>
	<u>403.906 DEM</u>

Luxembourg, le 12 mai 1997.

Signature.

(16412/750/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1997.

SIB, SPECIALISTE INTERIEUR BATIMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange, 50, rue de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 54.691.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée SIB SPECIALISTE INTERIEUR BÂTIMENT, S.à r.l., ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 54.691, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Dudelange, en date du 16 avril 1996, publié au Mémorial C numéro 359 du 26 juillet 1996.

L'assemblée se compose des cinq (5) seuls associés, à savoir:

- 1.- Monsieur Georges Serre, ouvrier, demeurant à F-54140 Jarville, 11, rue Kléber;
- 2.- Monsieur Yves Montemont, ouvrier, demeurant à F-54130 Saint Max, 50, rue Washington;
- 3.- Monsieur Joël Gandon, ouvrier, demeurant à F-54460 Aingeray, 14, rue de Liverdun;
- 4.- Monsieur Daniel Lafleur, ouvrier, demeurant à F-54460 Aingeray, 32, rue de Liverdun;
- 5.- Monsieur Roland Hissung, ouvrier, demeurant à F-54130 Saint Max, 73, rue Gambetta.

Les comparants ci-avant nommés sub 1 à sub 5 sont ici représentés par:

Monsieur Claude Larbière, administrateur de sociétés, demeurant à Mondercange (Luxembourg);

en vertu de cinq (5) procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, les résolutions des associés, prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la société de Luxembourg-Ville à Fentange (Commune de Hesperange) et de modifier en conséquence l'article cinq des statuts, pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le siège social est établi à Fentange (Commune de Hesperange).

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.»

Deuxième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-5811 Fentange, 50, rue de Bettembourg.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article deux (objet social) des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** La société a pour objet principal, la rénovation, la réfection du bâtiment en général ainsi que la plâtrerie et la peinture.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de remplacer le gérant unique actuel en la personne de Monsieur Georges Serre, pré-qualifié, par son coassocié, Monsieur Yves Montemont, prénommé et de donner pleine et entière décharge au gérant sortant, pour l'exécution de son mandat.

Suite à cette nouvelle nomination, l'assemblée décide que le gérant unique aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature, de sorte que les pouvoirs de signature antérieurement conférés au gérant par l'acte constitutif du 16 avril 1996 se trouvent par conséquent inapplicables.

Dont acte, fait et passé à Fentange, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le comparant prémentionné a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Larbière, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 mai 1997, vol. 827, fol. 56, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 mai 1997.

J.-J. Wagner.

(16415/239/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1997.

SIB, SPECIALISTE INTERIEUR BATIMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange, 50, rue de Bettembourg.

R. C. Luxembourg B 54.691.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 mai 1997.

J.-J. Wagner.

(16416/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1997.

SWEET PORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 55.614.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SWEET PORT S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 55.614, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 11 juillet 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 512 du 10 octobre 1996.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie Theisen, consultant, demeurant à Luxembourg.

Madame la présidente désigne comme secrétaire, Mademoiselle Rosella Galeota, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Monsieur Edouard Delosch, avocat, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Madame la présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de la valeur nominale d'une action qui sera dorénavant de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) au lieu de trois mille francs luxembourgeois (3.000,- LUF), et attribution aux actionnaires actuels de trois nouvelles actions pour une action ancienne détenue dans la société.

2. Augmentation du capital social souscrit et libéré à concurrence de sept millions de francs luxembourgeois (7.000.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de trois millions de francs luxembourgeois (3.000.000,- LUF) à un montant total de dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF) par versements en espèces et création de

sept mille (7.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, intégralement libérées, lesquelles actions sont attribuées aux anciens actionnaires, en proportion de leur participation actuelle dans la société.

3. Fixation d'un capital social autorisé de soixante millions de francs luxembourgeois (60.000.000,- LUF).
4. Modification subséquente de l'article cinq des statuts, pour le mettre en concordance avec ce qui précède.
5. Acceptation de la démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant.
6. Autorisation au Conseil d'Administration de nommer un administrateur-délégué parmi ses membres.
7. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la valeur nominale d'une action qui sera dorénavant de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) au lieu de trois mille francs luxembourgeois (3.000,- LUF), et d'attribuer aux actionnaires actuels trois nouvelles actions pour une action ancienne détenue dans la société SWEET PORT S.A.

A ce sujet, tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder à l'échange des actions nouvelles.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit et libéré à concurrence de sept millions de francs luxembourgeois (7.000.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de trois millions de francs luxembourgeois (3.000.000,- LUF) à un montant total de dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF) par versements en espèces et création de sept mille (7.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

La souscription des nouvelles actions se fait par les anciens actionnaires en proportion de leur participation actuelle dans la société.

Ensuite, les anciens actionnaires ont libéré intégralement la souscription de toutes les actions nouvelles au moyen d'un paiement en espèces d'un montant de sept millions de francs luxembourgeois (7.000.000,- LUF), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant moyennant certificat bancaire, de sorte qu'à partir de ce jour, la société a à son entière et libre disposition un montant supplémentaire de sept millions de francs luxembourgeois (7.000.000,- LUF).

Les nouvelles actions ont les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer un capital social autorisé de la société à soixante millions de francs luxembourgeois (60.000.000,- LUF), représenté par soixante mille actions (60.000) d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent et prises lors de cette assemblée, l'article cinq des statuts est modifié et élargi afin de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital autorisé de la société est fixé à soixante millions de francs luxembourgeois (60.000.000,- LUF), représenté par soixante mille actions (60.000) d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication du présent acte au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions, avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est encore expressément autorisé dans le cadre du capital autorisé, à recevoir à titre de libération des actions nouvellement souscrites en dehors des apports en numéraire, des apports en nature, tels que des titres, des créances. Le conseil est encore autorisé dans le cadre du capital autorisé, à utiliser les bénéfices réservés ou reportés en vue de leur incorporation au capital. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie du capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission donnée en date du 27 mars 1997 par Monsieur Dott. Pietro Balzarini, employé privé, demeurant à Varese (Italie) Via Ferravilla 50, en sa qualité d'administrateur de la société SWEET PORT S.A.

L'assemblée accorde décharge pleine et entière à l'administrateur démissionnaire pour l'exécution de son mandat, et ce avec effet immédiat.

Est nommée en son remplacement Madame Sylvie Reinert, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le mandat du nouveau membre du conseil d'administration prendra fin lors de l'assemblée générale statutaire de l'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

Sixième et dernière résolution

Conformément à l'article dix des statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer un administrateur-délégué, qui aura tous les pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de cent vingt mille francs luxembourgeois (120.000,- LUF).

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la présidente prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Theisen, R. Galeota, E. Delosch, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 1997, vol. 98S, fol. 14, case 9. – Reçu 70.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 9 mai 1997.

P. Bettingen.

(16420/202/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1997.

SWEET PORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 55.614.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 9 mai 1997.

P. Bettingen.

(16421/202/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1997.

AS INTERNATIONAL INVESTMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

STATUTEN

Im Jahre neunzehnhundertsiebenundneunzig, am fünfundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Emile Schlessler, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Sind erschienen:

1.- TRINIT MANAGEMENT LTD, internationale Handelsgesellschaft, mit Sitz in Tortola (British Virgin Islands), hier vertreten durch ihr Verwaltungsratsmitglied, Frau Maggy Kohl-Birget, Gesellschaftsdirktorin, wohnhaft in Luxemburg;

2.- Frau Maggy Kohl-Birget, vorgenannt.

Vorgenannte Personen ersuchten den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

I. Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Es wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung AS INTERNATIONAL INVESTMENT S.A., gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros, sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland, errichtet werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Verwaltungsrat den Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegen; diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die, unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Gesellschaft wird auf unbeschränkte Dauer errichtet.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung, unter irgendeiner Form, in anderen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, alle anderen Anlagemöglichkeiten, der Erwerb von allen Arten von Wertpapieren durch Ankauf, Zeichnung oder sonstwie, deren Veräusserung durch Verkauf, Abtretung oder Tausch, die Überwachung und die Verwertung ihrer Beteiligungen.

Sie kann an der Gründung und an der Förderung jedes Industrie- oder Handelsunternehmens teilhaben und solche Unternehmen durch die Gewährung von Darlehen, Vorschüssen, Bürgschaften oder in anderer Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann in diesem Zusammenhang verzinst oder auch zinslose Darlehen aufnehmen oder gewähren. Sie kann Anleihen oder andere Arten von Schuldverschreibungen ausgeben.

Die Gesellschaft ist des weiteren ermächtigt, alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen im Grossherzogtum Luxemburg oder im Ausland zu tätigen, welche direkt oder indirekt, ganz oder teilweise mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Die Gesellschaft kann ihren Gesellschaftszweck direkt oder indirekt, im eigenem Namen oder für Rechnung Dritter, allein oder in Vereinigung mit anderen Personen, verfolgen und jede Transaktion tätigen, die diesen Gesellschaftszweck oder denjenigen der Gesellschaften in denen sie eine Beteiligung hält, fördern.

Im allgemeinen kann die Gesellschaft alle Kontroll- oder Überwachungsmaßnahmen ergreifen und jede Art von Tätigkeit ausüben, die ihr im Rahmen ihres Gesellschaftszweckes als nützlich erscheint.

Art. 3. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt eine Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (LUF 1.250.000,-), eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien mit einem Nominalwert von je eintausendzweihundertfünfzig Luxemburger Franken (LUF 1.250,-).

Die Aktien sind Inhaberaktien oder Namensaktien, es sei denn, dass das Gesetz es anders bestimmt.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, das Gesellschaftskapital zu erhöhen, um es von einer Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (LUF 1.250.000,-) auf zwölf Millionen fünfhunderttausend Luxemburger Franken (LUF 12.500.000,-) zu bringen, durch die Ausgabe von neuntausend (9.000) Aktien von je eintausendzweihundertfünfzig Luxemburger Franken (LUF 1.250,-) Nominalwert, welche die gleichen Rechte geniessen wie die bestehenden Aktien.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt und beauftragt, die Kapitalerhöhung ganz oder teilweise vorzunehmen, den Ort und das Datum der Aktienaussgabe oder der verschiedenen Aktienaussgaben festzusetzen, die Bedingungen der Zeichnung der Aktien und der Einzahlung zu bestimmen, falls notwendig neue Aktionäre zu berufen und alle Bedingungen, die notwendig oder wünschenswert sind, festzusetzen, auch wenn sie nicht ausdrücklich in dieser Satzung erwähnt sind.

Der Verwaltungsrat ist des weiteren berechtigt, nach der Zeichnung der neuen Aktien, die Einzahlung und die durchgeführte Kapitalerhöhung in einer Notariatsurkunde festzustellen und die Gesellschaftssatzungen dementsprechend abändern zu lassen, das ganze im Einklang mit dem Gesetz vom 10. August 1915 und unter der Bedingung, dass die obenaufgeführte Ermächtigung jeweils nach fünf Jahren erneuert werden muss.

Des weiteren ist der Verwaltungsrat ermächtigt, Anleihen auszugeben, sei es in Form einfacher Anleihen oder Wandelanleihen, sei es in Form von Inhaberobligationen oder in anderer Form, unter welcher Bezeichnung auch immer und zahlbar in jeder Währung, jedoch mit der Massgabe, dass die Ausgabe von Wandelobligationen nur im Rahmen des genehmigten Kapitals erfolgen kann.

Der Verwaltungsrat wird die Natur, den Preis, den Zinssatz, die Ausgabe- und Rückzahlungsbedingungen sowie jede andere Bedingung die sich auf die Ausgabe der Obligationen bezieht, festsetzen.

Ein Register der Namensobligationen wird am Gesellschaftssitz errichtet werden.

Im Rahmen der obenerwähnten Bedingung und ohne Rücksicht auf die in Artikel 10 enthaltenen Bestimmungen, ist der Verwaltungsrat ermächtigt, das Gesellschaftskapital gegen Einbezug von freien Rücklagen zu erhöhen.

Der Verwaltungsrat kann, im Falle einer Kapitalerhöhung im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Vorzugsrecht der früheren Aktionäre ausschalten oder beschneiden.

Das genehmigte und das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

II. Verwaltung - Überwachung

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten; er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist. Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied durch einen Kollegen vertreten werden kann (Vollmachten per Schreiben, Telex oder Telefax sind möglich). In dringenden Fällen können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich oder telegrafisch oder per Telefax abgeben. Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen.

Art. 6. Der Verwaltungsrat kann alle oder einen Teil seiner Befugnisse an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates.

Der Delegierte des Verwaltungsrates wird zum ersten Mal durch die Generalversammlung ernannt.

Art. 7. In sämtlichen Rechtssachen, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, wird die Gesellschaft vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder vom Delegierten des Verwaltungsrates vertreten.

Art. 8. Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, Interimdividende zu zahlen, unter den gesetzlich vorgeschriebenen Bedingungen.

Art. 9. Die Überwachung der Tätigkeit der Gesellschaft wird einem oder mehreren Kommissaren anvertraut; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten. Sie sind wiederwählbar.

III. Generalversammlung und Gewinnverteilung

Art. 10. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäss den Bestimmungen des Gesetzes. Eine Einberufung ist nicht notwendig, wenn alle Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Die Generalversammlung beschliesst über die Verwendung und Verteilung des Reingewinns.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung findet am Gesellschaftssitze oder an jedem anderen, in den Einberufungsschreiben genannten Ort in Luxemburg statt und zwar am letzten Freitag des Monats April um 15.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Durch Beschluss der Generalversammlung können ein Teil oder der ganze Gewinn oder aber ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung genutzt werden, mittels Rückzahlung des Nominalwertes aller oder eines Teiles der ausgegebenen Aktien; diese Aktien werden durch das Los bestimmt, und das gezeichnete Kapital wird nicht herabgesetzt. Die zurückgezählten Aktien werden annulliert und durch Genussscheine ersetzt welche dieselben Rechte wie die annullierten Aktien besitzen, mit der Ausnahme des Rechtes der Rückzahlung des Nominalwertes und des Rechtes auf die Zahlung einer ersten Dividende, welche den nicht zurückgezählten Aktien vorbehalten ist.

IV. Geschäftsjahr - Auflösung

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 14. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

V. Allgemeine Bestimmungen

Art. 15. Für alle nicht in dieser Satzung festgelegten Punkte, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 sowie auf deren späteren Änderungen.

VI. Vorübergehende Bestimmungen

1. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am einunddreissigsten Dezember neunzehnhundertsiebenundneunzig.

2. Die erste Generalversammlung der Aktionäre findet im Jahre neunzehnhundertachtundneunzig statt.

VII. Kapitalzeichnung

Die Aktien wurden gezeichnet wie folgt:

1.- TRINIT MANAGEMENT LTD, vorgenannt, neunhundertneunundneunzig Aktien	999
2.- Frau Maggy Kohl-Birget, vorgenannt, eine Aktie	<u>1</u>
Total: eintausend Aktien	1.000

Alle Aktien wurden voll eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von einer Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (LUF 1.250.000,-) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

VIII. Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

IX. Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde erwachsen, auf ungefähr siebzigtausend Luxemburger Franken (LUF 70.000,-).

X. Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1) Die Anschrift der Gesellschaft lautet: 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxemburg.

Die Gründungsversammlung ermächtigt den Verwaltungsrat, eine neue Anschrift der Gesellschaft innerhalb der Ortschaft des Gesellschaftssitzes zu wählen.

2) Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei und diejenige der Kommissare auf einen festgesetzt.

3) Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

a) Frau Maggy Kohl-Birget, Gesellschaftsdirektorin, wohnhaft in Luxemburg;

b) Herr Rui Fernandes Da Costa, Buchhalter, wohnhaft in Luxemburg;

c) TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., mit Sitz in Luxemburg.

4) Zum Kommissar wird ernannt:

TMF LUXEMBOURG S.A., mit Sitz in Luxemburg.

5) Die Mandate des Verwaltungsrates und dasjenige des Kommissars erfallen sofort nach der Generalversammlung des Jahres neunzehnhundertachtundneunzig.

6) Zum Delegierten des Verwaltungsrates wird ernannt:

Frau Maggy Kohl-Birget, vorgenannt.

Der unterzeichnete Notar, welcher die englische Sprache versteht und spricht, erklärt, dass, auf Anfrage der Komparten, diese Urkunde in deutscher Sprache mit englischer Übersetzung abgefasst wurde und dass, auf Anfrage der Komparten, im Falle von Uneinstimmigkeiten zwischen der deutschen und der englischen Fassung, der deutsche Text massgebend sein wird.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung von allem Vorstehenden an die dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparten, haben dieselben die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Folgt die englische Übersetzung des vorstehenden Textes:

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the twenty-fifth of April.

Before Us, Maître Emile Schlessler, notary public, residing in Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

There appeared:

1.- TRINIT MANAGEMENT LTD, international trading company, having its registered office in Tortola (British Virgin Islands),

here represented by its director Mrs Maggy Kohl-Birget, company director, residing in Luxembourg;

2.- Mrs Maggy Kohl-Birget, previously named.

Said appearing parties have established as follows the Articles of Incorporation of a company to be organized between themselves:

I. Name - Registered Office - Object - Duration - Corporate Capital

Art. 1. There is hereby organized a company in the form of a société anonyme the name of which shall be AS INTERNATIONAL INVESTMENT S.A.

Said company shall have its registered office in Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the Registered office or easy communication between such office and foreign countries, the Registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company, which, notwithstanding such temporary transfer of the Registered office, still remains of Luxembourg nationality.

The company shall have an unlimited duration.

Art. 2. The purpose of the company is the acquisition of interests in any form whatever in other Luxembourg or foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds or of any liquid funds, the management, supervision and development of these interests.

The company may participate in the organization and development of any industrial or trading company and may grant its assistance to such company in the form of loans, guaranties or in any other way. It may borrow and lend money with or without providing for interest payments, issue bonds and any other kind of debentures.

The company may carry out all transactions relating to movable assets or real estate or those being of a financial, industrial, commercial or civil nature, which are directly or indirectly linked to its corporate purpose.

It may achieve its purpose either directly or indirectly, by acting in its own name or for account of a third party, alone or in co-operation with others and carry out any operation which promotes its corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interest.

Generally the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goals.

Art. 3. The corporate capital is fixed at one million two hundred and fifty thousand Luxembourg Francs (LUF 1,250,000.-), represented by one thousand (1,000) shares of one thousand two hundred and fifty Luxembourg Francs (LUF 1,250.-) each.

The shares can either be in bearer form or in registered form, unless otherwise stipulated by law.

The Board of Directors is authorized to increase the initial corporate capital by eleven million two hundred and fifty thousand Luxembourg Francs (LUF 11,250,000.-) in order to raise it from one million two hundred and fifty thousand Luxembourg Francs (LUF 1,250,000.-) to twelve million five hundred thousand Luxembourg Francs (LUF 12,500,000.-) as the case may be by the issue of nine thousand (9,000) shares of a par value of one thousand two hundred and fifty Luxembourg Francs (LUF 1,250.-) each, having the same rights as the existing shares.

The Board of Directors is fully authorized and appointed to render effective such increase of capital as a whole at once or by successive portions, as the case may be, to fix the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment, to call if necessary on new shareholders, finally to fix all other terms and conditions which are necessary or useful even if they are not provided for in the present resolution, to have documented in the notarial form the subscription of the new shares, the payment and the effective increase of capital and finally to bring the Articles of Incorporation in accordance with the amendments deriving from the realized and duly documented increase of capital, in accordance with the Law of August 10th, 1915 and especially under the condition that the authorization has to be renewed every five years.

Moreover, the Board of Directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

With respect to the conditions set forth hereinbefore and notwithstanding the stipulations of article ten hereafter, the Board of Directors is authorized to increase the corporate capital even by incorporation of free reserves.

The Board of Directors is authorized to suppress or limit the preferential subscription right in case of an increase of capital within the limits of the authorized capital.

The authorized and subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company may redeem its shares within the limits fixed by Law.

II. Management and Supervision

Art. 4. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. Their term of office shall be maximum six years. The directors shall be re-eligible.

Art. 5. With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by Law or by the Articles of Incorporation, the Board of Directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the Company. The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy directors, which may be given by letter, telex or telefax, being permitted. In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, telex or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings. Resolutions of the Board of Directors shall be adopted by majority vote.

Art. 6. The Board of Directors may delegate all or part of its power to a director, officer, manager or other agent.

The corporation shall be bound by the sole signature of the delegate of the board or by the collective signature of two directors.

The delegate of the board is named for the first time by the extraordinary general meeting.

Art. 7. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by the Board of Directors represented by its chairman or its managing director.

Art. 8. The Board of Directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.

Art. 9. The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be re-eligible.

III. General Meeting and Distribution of Profits

Art. 10. The general meeting of the Company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the Company.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

Art. 11. The annual meeting of shareholders shall be held on the last Friday of April at 3.00 p.m. in Luxembourg at the registered office or at any other location designated in the convening notices.

If said day is a public holiday, the meeting will be held the next following business day.

Art. 12. By a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders, all or part of the net profit and the distributable reserves may be assigned to redemption of the stock capital by way of reimbursement at par of all or part of the shares which have to be determined by lot, without reduction of capital. The reimbursed shares are cancelled and

replaced by bonus shares which have the same rights as the cancelled shares, with the exception of the right of reimbursement of the assets brought in and of the right to participate at the distribution of a first dividend allocated to non-redeemed shares.

IV. Accounting Year - Dissolution

Art. 13. The accounting year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

Art. 14. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

V. General Provisions

Art. 15. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

VI. Transitory Provisions

1. The first accounting year will start on the date of formation of the Company and will end on the thirty-first of December nineteen hundred and ninety-seven.

2. The first annual general meeting will be held in nineteen hundred and ninety-eight.

VII. Subscription and Payment

The shares have been subscribed as follows:

1.- TRINIT MANAGEMENT LTD., previously named, nine hundred and ninety-nine shares	999
2.- Mrs Maggy Kohl-Birget, previously named, one share	1
Total: one thousand shares	1,000

The shares have all been fully paid up in cash, so that one million two hundred and fifty thousand Luxembourg Francs (LUF 1,250,000.-) are as of now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

VIII. Statement

The undersigned notary states that the conditions set forth in article twenty-six of the Law of Trading Companies have been observed and expressly acknowledges their observation.

IX. Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatever which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organization amounts to approximately seventy thousand Luxembourg Francs (LUF 70,000.-).

X. Extraordinary General Meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have decided to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

1.- The registered office of the Company is fixed at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The general meeting authorizes the Board of Directors to fix at any time a new registered office within the municipality of Luxembourg.

2.- The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.

3.- Are appointed as directors:

a) Mrs Maggy Kohl-Birget, company director, residing in Luxembourg,

b) Mr Rui Fernandes Da Costa, accountant, residing in Luxembourg,

c) TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., having its registered office in Luxembourg.

4.- Is appointed as statutory auditor,

TMF LUXEMBOURG S.A., having its registered office in Luxembourg.

5.- The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year nineteen hundred and ninety-eight.

6.- Has been appointed as delegate of the board:

Mrs Maggy Kohl-Birget, previously named.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in German, followed by an English translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the German and the English texts, the German text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Gezeichnet: M. Kohl-Birget, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 1997, vol. 98S, fol. 42, case 2. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 12. Mai 1997.

E. Schlessler.

(16435/227/349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1997.

**FONDATION DE L'ASSOCIATION DES AVEUGLES DU LUXEMBOURG,
Etablissement d'Utilité Publique.**

Siège social: Berschbach/Mersch.

Constitué par acte de M^e Paul Decker, notaire de résidence à Echternach, en date du 18 janvier 1986.
(Mémorial C, Recueil Spécial, n° 84/1986, page 3644).

—
BILAN AU 31 DECEMBRE 1996

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
Installation et Mobilier	617.795	Donation en attente	10.940.171
./. Amortissements	(302.354)	Fournisseurs & créiteurs	595.374
Matériel de transport	300.000		
./. Amortissements	(300.000)		
Disponibles	34.309.170	Patrimoine	31.223.699
Avoirs bancaires (cpte d'attente)	10.940.171	Excédent d'actif	2.805.538
	<u>45.564.782</u>		<u>45.564.782</u>

COMPTES D'EXPLOITATION AU 31 DECEMBRE 1996

<i>Débit</i>		<i>Crédit</i>	
Frais généraux	232.071	Dons et donations	1.697.250
Amortissements	84.309	Sponsoring Loterie	234.485
Excédent des recettes	2.805.538	Intérêts et Agios	1.190.183
	<u>3.121.918</u>		<u>3.121.918</u>

BUDGET PREVISIONNEL POUR L'EXERCICE 1997

<i>Sortie de fonds</i>		<i>Rentrée de fonds</i>	
Frais généraux	150.000	Dons et donations	1.000.000
Amortissements 1997	85.000	Sponsoring Loterie	250.000
Excédent Recettes sur Dépenses	2.615.000	Intérêts et Agios	1.600.000
	<u>2.850.000</u>		<u>2.850.000</u>

Berschbach, le 3 avril 1997.

R. Hoffmann
Président

F. Weiss
Trésorier

Enregistré à Mersch, le 29 avril 1997, vol. 122, fol. 87, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

(16431/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1997.

ULRAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 10.563.

Les comptes annuels aux 31 décembre 1996 et 1995, enregistrés à Luxembourg, le 23 avril 1997, vol. 491, fol. 73, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 avril 1997

Conseil d'administration

L'assemblée générale statutaire a décidé de renouveler le mandat des administrateurs pour une durée d'un an. Suite à cette décision, le conseil d'administration en fonction pour l'exercice 1997 est composé comme suit:

- Leysen Thomas, armateur, demeurant à B-2020 Anvers;
- Leysen Christian, ingénieur commercial, demeurant à B-2600 Berchem;
- Mangen Fons, réviseur d'entreprises, demeurant à L-9088 Ettelbruck;
- Reuter-Bonert Carine, administrateur de sociétés, demeurant à L-3332 Fennange.

Commissaire aux comptes

L'assemblée générale statutaire a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de Monsieur Dominique Maqua, comptable, demeurant au 1, rue de Montmédy à B-6767 Lamorteau, pour une durée d'un an.

REPARTITION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

L'assemblée générale a décidé le report à nouveau de l'intégralité du bénéfice de LUF 370.350.914 pour l'exercice se terminant au 31 décembre 1996.

Luxembourg, le 12 mai 1997.

F. Mangen
Administrateur

(16422/750/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1997.

VIQUEEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 10.798.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1997, vol. 492, fol. 10, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 1997.

Pour FIDUCIAIRE ROYAL S.A.

Signature

Agent domiciliataire

(16425/509/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1997.

VIQUEEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 10.798.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1997, vol. 492, fol. 10, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 1997.

Pour FIDUCIAIRE ROYAL S.A.

Signature

Agent domiciliataire

(16426/509/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1997.

VIQUEEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 10.798.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1997, vol. 492, fol. 10, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 1997.

Pour FIDUCIAIRE ROYAL S.A.

Signature

Agent domiciliataire

(16427/509/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1997.

VIQUEEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 10.798.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue en date du 25 avril 1997, que AVONDALE NOMINEES LIMITED, société ayant son siège social à St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands, est élue administrateur, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 1999, en remplacement de Monsieur Joseph A. Bannister.

Luxembourg, le 25 avril 1997.

Pour extrait conforme

FIDUCIAIRE ROYAL S.A.

Signature

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1997, vol. 492, fol. 10, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(16428/509/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 1997.
